EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 février 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept février deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS**
Excusé(e)s :	**Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Madame Patricia GUILHOT donne pouvoir à Madame Laurence SCHLIENGER et quitte la séance pendant le débat de la question n°1.
Monsieur Christian PORTEFAIX donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance pendant les débats de la question n°2.
Madame Christiane JALICON donne pouvoir à Madame Edith CANDELIER et quitte la séance avant le vote de la question n°4.
Madame Nicaise JOSEPH donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD et quitte la séance avant le vote de la question n°39.

Rapport N° 1

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Rapporteur : Monsieur Grégory BERNARD

Rappel du contexte juridique

Par délibération en conseil municipal du 24 juin 2011, la Ville a prescrit la révision générale de son Plan d'Occupation des Sols (POS) en vue d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le PLU, qui organise l'aménagement du territoire communal pour une période de 10 à 15 ans, n'est pas un simple document de zonage. Il décline un véritable projet urbain qui prend en compte plusieurs thématiques dans le respect du développement durable.

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est la pièce maîtresse du PLU.

Il définit selon l'article L. 123-1-3 du Code de l'urbanisme *« les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. ».*
Il *«arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs […] ».*
« Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »

Ces orientations qui sont ensuite traduites dans les documents graphiques et opérationnels doivent faire l'objet, selon l'article L.123-9 du Code de l'urbanisme, d'un débat en conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU.

Des enjeux à la démarche

La délibération du conseil municipal du 24 juin 2011 fixe, pour le PLU, les objectifs suivants :

- organiser les conditions d'accueil de population nouvelle ;
- favoriser la diversité fonctionnelle et la mixité sociale sur l'ensemble du territoire urbanisé ou à urbaniser ;
- mettre en œuvre les trames vertes et bleues et valoriser le rapport de la Ville à son environnement ;
- permettre l'aboutissement des projets de renouvellement urbain, plus particulièrement sur les secteurs de Champratel, les Vergnes, la Gauthière et l'Hôtel Dieu ;
- permettre l'émergence et la réalisation de projets urbains sur les secteurs à enjeux et notamment ceux de Saint Jean et de Cataroux/les Pistes dans la logique d'écoquartiers au sein de la démarche d'Ecocité.

Outre ces grands objectifs politiques, le PADD s'appuie sur un diagnostic du territoire, social, urbain et économique ainsi que sur un état initial de l'environnement. Les forces et les faiblesses de ce diagnostic ont permis d'identifier trois grandes catégories d'enjeux qui sont le point de départ de la réflexion autour du projet urbain.

- *Des enjeux locaux*

Si certaines faiblesses semblent à première vue pénalisantes (faible démographie, ville « minérale », risques et nuisances diverses, manque de reconnaissance du patrimoine naturel et architectural), la Ville dispose de réels atouts avec, notamment, une industrie dynamique, un paysage remarquable, un enseignement supérieur de qualité et un potentiel de renouvellement urbain très important.

- *Des enjeux nationaux*

La ville de Clermont-Ferrand n'est pas identifiée comme l'une des 14 métropoles constitutives du réseau métropolitain français. Pour autant, le fait métropolitain est une réalité et la Ville est déjà inscrite dans l'économie mondialisée avec des entreprises comme Michelin, Limagrain ou Almérys. Son territoire d'influence ne cesse de s'élargir et dans ce contexte, ainsi que celui de la grande Région Rhône-Alpes Auvergne, elle doit inventer son propre modèle de développement adapté au territoire.

➢ *Des enjeux environnementaux internationaux*

La dégradation de l'environnement et l'objectif européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre constituent un véritable défi et poussent les villes, dont Clermont-Ferrand, à imaginer de nouveaux modes de faire en matière de construction, d'aménagement et de gestion de l'espace urbain.

De ces enjeux découle un projet urbain basé sur un triptyque combinant le social, l'économie et l'environnement, décliné dans chaque orientation du PADD :

►la « Ville créative » qui contribue à l'emploi et à l'attractivité par l'innovation et l'expérimentation ;
►la « Ville nature » qui respire, innove sans détruire, retrouve l'eau et un sol fertile ;
►la « Ville pour tous », qui crée de la mixité et du lien social au travers d'une reconquête des espaces de vie en commun.

Cette armature de projet qui vise à permettre aux habitants d'adopter un mode de vie durable s'appuie sur une démarche de coproduction de la ville et d'expérimentation où toutes les composantes de la vie urbaine participent à la construction d'un devenir commun.

C'est une coproduction de la ville :

- ➢avec les forces créatives, scientifiques, culturelles ou économiques en favorisant les partenariats pour l'émergence d'une ville des savoir-faire ;
- ➢avec la nature, pour passer d'une logique destructrice et compensatrice à une logique de développement systémique 'l'écologie de la ville' où l'environnement conditionne la qualité de vie et un métabolisme urbain viable ;
- ➢avec les habitants, premiers acteurs de l'évolution de leur ville.

Les sept orientations du projet urbain

La philosophie du PADD est déclinée au travers de 7 grandes orientations qui répondent aux obligations légales, aux enjeux territoriaux et aux aspirations politiques :

1. Un nouvel équilibre pour une nouvelle étape de croissance

Cette orientation s'appuie sur la notion d'intensification urbaine, avec l'accueil de nouveaux habitants (construction de 1000 logements par an), de nouveaux emplois, de nouveaux usages (cœur métropolitain) dans l'enveloppe urbaine déjà constituée, sans ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels ou agricoles, et dans un principe de mixité sociale et générationnelle.

2. La ville des savoir-faire

Cette orientation relative au développement économique a pour objectif de favoriser sur la Commune l'émergence d'espaces de travail de qualité, appropriés et connectés pour une mise en réseau et une synergie des acteurs des filières économiques et universitaires. Il s'agit également de mettre en valeur les activités liées au tourisme, à l'agriculture urbaine, aux filières du développement durable et de l'économie locale.

3. Un sol fertile pour la biodiversité et de nouveaux usages

Cette orientation vise à renforcer la présence de la nature en ville, par la création d'un grand parc linéaire le long des voies ferrées dont les ramifications irrigueraient les quartiers et favoriseraient les continuités écologiques entre les espaces de nature (les Côtes de Chanturgue, le Puy de Crouel, les Ormeaux). Le développement du potentiel végétal des quartiers doit s'accompagner d'une reconquête des espaces minéralisés et imperméables, et favoriser l'apparition de nouveaux usages, productifs (jardins), récréatifs ou sportifs.

4. L'existant comme ressource

L'amélioration de l'attractivité et du cadre de vie passe par le renforcement et la mise en valeur des fondements de l'identité de la ville à savoir son histoire et sa géographie. Il s'agit de recoudre les âges de la ville en préservant et réinterprétant le patrimoine historique (centre-ville) et industriel (pistes Michelin, cités jardins), tout en redonnant une place dans le paysage urbain aux éléments forts du territoire que sont le relief et l'eau.

5. Un cycle stable, saint, performant pour des modes de vie durable

La Ville est un organisme urbain attentif à ses ressources, qui doit gérer des flux entrants et sortants dans un cycle écologique et durable. Il s'agit donc de promouvoir une ville de transition énergétique, qui intègre les incidences climatiques (îlots de chaleur) et les aléas naturels (risque d'inondation) dans le processus de construction et qui réduit ses pollutions et nuisances notamment la pollution de l'air et le bruit générés par la circulation automobile.

6. La mobilité comme mesure du territoire

La mobilité est pensée comme la mesure du territoire entre la ville des flux (les infrastructures) et la ville des proximités (celle de la marche, du vélo, du temps réduit). L'armature des déplacements est construite dans un souci de performance des réseaux de transport, notamment des transports en commun, et dans une logique d'intermodalité. La ville souhaite développer un 'pas urbain', des itinéraires cyclistes, des zones de partage de la voirie et d'apaisement de la circulation.

7. La métropole des proximités

Cette orientation vise à introduire un équilibre entre le développement des services métropolitains et des services de proximités. La ville préserve les possibilités de création d'équipements métropolitains, commerciaux, culturels, scolaires ou touristiques tout en apportant une attention particulière aux lieux du quotidien, avec des commerces préservés, des espaces publics qualitatifs et appropriables (mobiliers urbains ludiques) et des équipements sportifs ouverts et optimisés.

La concertation sur le projet de PADD

Ces orientations présentées au public lors de l'exposition « Projet de vie, projet de ville », à la salle Gaillard du 3 au 27 septembre 2014, ont rencontré un écho favorable.

Avec plus de 2 300 visiteurs, 663 contributions ont été recueillies via des tableaux d'expression libre, un registre, des questionnaires et un forum sur internet.
Dans leur grande majorité (80% en moyenne), les participants se déclarent favorables au contenu des 7 orientations du PADD.
Les thèmes de la nature en ville et de la mobilité sont les plus fédérateurs. Les contributeurs demandent plus d'espaces verts dans la ville, de parcs et de jardins, ainsi que des transports en commun plus performants, des pistes cyclables et une ville plus agréable au piéton.
Sur les autres thématiques, les personnes se montrent attachées aux aménagements et commerces de proximité, à la valorisation du patrimoine, la redécouverte de la Tiretaine, la qualité architecturale de la Ville et la mixité sociale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir apporter votre avis sur les éléments présentés ci-dessus.

Le projet de PADD, soumis au présent débat, est joint au rapport sous forme dématérialisée.

Le diagnostic du territoire et l'état initial de l'environnement, dont les dernières versions sont à jour d'octobre 2013, ainsi que tout document pouvant aider à la compréhension du dossier, sont disponibles à la direction de l'urbanisme.

DELIBERATION

Débat et prise de position de principe des divers groupes.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 9 mars 2015

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint

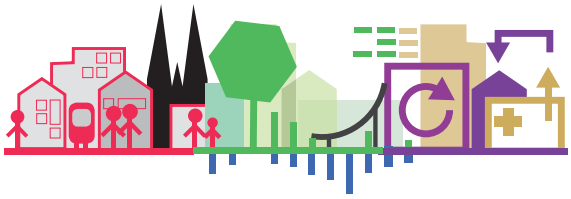
Grégory BERNARD

Ville de Clermont-Ferrand

PLAN LOCAL D'URBANISME

2

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



V.1.4 Janvier 2015

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Clermont plu Ferrand

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
JANVIER 2015

Agence **DBW**
Agence **FOLLÉA - GAUTIER**
TETRA
INGÉDIA - NOX
Agence **MÉNARD**

Ville de Clermont-Ferrand

PLAN LOCAL D'URBANISME

2

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

V.1.4 Janvier 2015

Clermont plu Ferrand

VILLE DE CLERMONT FERRAND

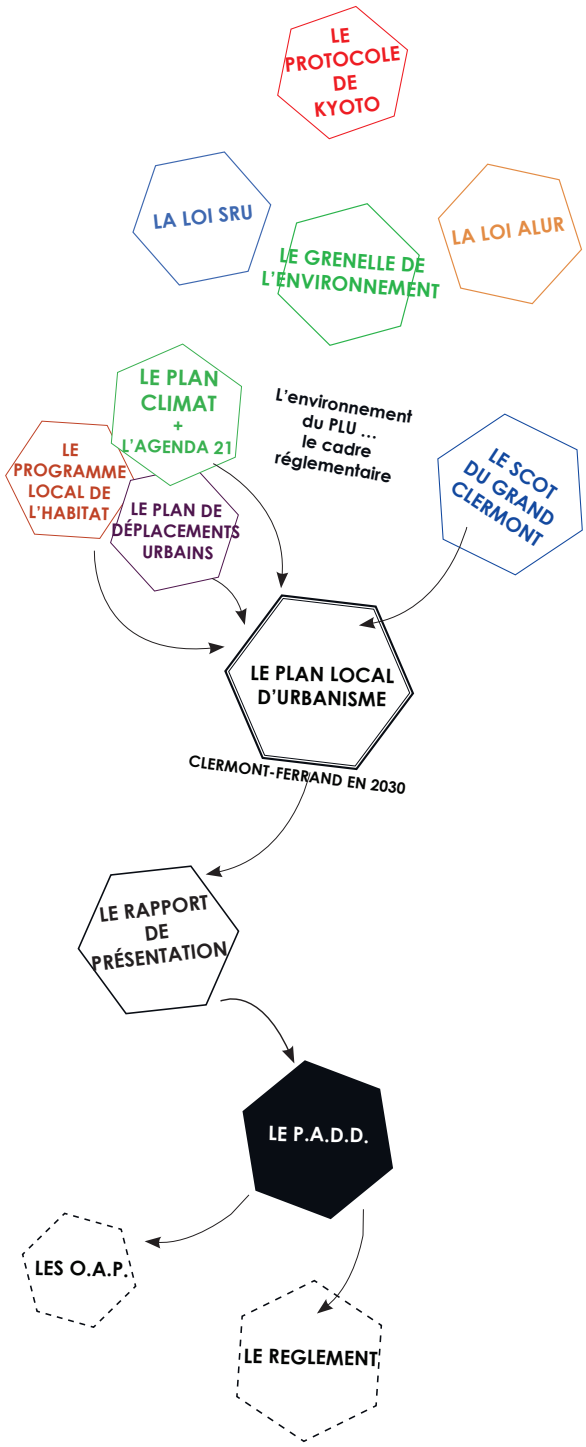
PRÉAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constitue une pièce essentielle du dossier du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune pour l'ensemble de son territoire (article L.123-1 du code de l'urbanisme).

Il traduit une vision politique et sociale du territoire à échelon de 10-15 ans (l'horizon 2030) capable d'intégrer un horizon plus lointain (2050) : la ville que nous voulons transmettre aux générations futures.

Le PADD est aussi un cadre de cohérence interne au PLU. S'appuyant sur les éléments du rapport de présentation, il est un guide pour élaborer les règles d'urbanisme transcrites dans le règlement écrit et graphique du PLU (article L.123-1 du code de l'urbanisme).

Le PADD constitue également un cadre de référence dans le temps dans la mesure où ses orientations ne pourront pas être fondamentalement remises en cause sans que préalablement une nouvelle réflexion soit menée en concertation avec les habitants pour définir de nouvelles orientations. Ainsi, le PLU pourra faire l'objet de remaniements par le biais de procédures de modification. Toutefois une procédure de révision devra être engagée dans le cas où ces évolutions porteraient atteinte à l'économie générale du PADD (article L.123-1 du code de l'urbanisme)



SOMMAIRE

1 CLERMONT-FERRAND, LABORATOIRE DES MODES DE VIE DE DEMAIN 7

LES ENJEUX, LES SUPPORTS, LA DÉMARCHE, L'ARMATURE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2 LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 17

ORIENTATION 1 RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

UN NOUVEL ÉQUILIBRE POUR UNE NOUVELLE ÉTAPE DE CROISSANCE 18

A/ ACCENTUER L'INTENSIFICATION URBAINE 18
B/ LIMITER LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS 19
C/ AGIR POUR LA MIXITÉ SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE 20

ORIENTATION 2 RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET A L'EMPLOI

LA VILLE DES SAVOIR-FAIRE 22

A/ SOUTENIR L'EXCELLENCE ÉCONOMIQUE, LES SYNERGIES ET L'EXPÉRIMENTATION 22
B/ VALORISER LES FRANGES AGRICOLES ET NATURELLES COMME SUPPORT D'ATTRACTIVITÉ 23
C/ SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCAL, LA CRÉATION D'EMPLOI, L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'ENTREPRENARIAT 24

ORIENTATION 3 RELATIVE A LA NATURE EN VILLE ET AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

UN SOL FERTILE POUR LA BIODIVERSITÉ ET DE NOUVEAUX USAGES 26

A/ TISSER LA VILLE AVEC LA NATURE 26
B/ DÉVELOPPER LES CONTINUITÉS ET LES FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES ESPACES 27
C/ AFFIRMER LA NATURE COMME SUPPORT DU VIVRE ENSEMBLE 28

ORIENTATION 4 RELATIVE AU PATRIMOINE URBAIN ET PAYSAGER

L'EXISTANT COMME RESSOURCE 30

A/ VALORISER TOUS LES PATRIMOINES POUR RECOUDRE LES AGES DE LA VILLE 30
B/ RÉVÉLER LE SOCLE NATUREL : LE RELIEF ET L'EAU 31
C/ OUVRIR LES PATRIMOINES SUR LA VILLE 31

ORIENTATION 5 RELATIVE AUX RESSOURCES, AUX RISQUES ET NUISANCES

UN CYCLE STABLE, SAIN ET PERFORMANT POUR DES MODES DE VIES DURABLES 34

A/ PROMOUVOIR LA VILLE CONTRIBUTIVE ET INTELLIGENTE 34
B/ MAÎTRISER LES ALÉAS ET LES REJETS 35
C/ RÉDUIRE LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS 36

ORIENTATION 6 RELATIVE AUX DÉPLACEMENTS

LA MOBILITÉ COMME MESURE DU TERRITOIRE 38

A/ CONSTRUIRE UNE ARMATURE DES DÉPLACEMENTS PERFORMANTE SUR LE GRAND TERRITOIRE 38
B/ DÉVELOPPER UN RÉSEAU VERT POUR LES MODES DOUX 39
C/ PARTAGER L'USAGE DE LA VOIRIE ET DE NOUVEAUX SERVICES EN MOBILITÉ 40

ORIENTATION 7 RELATIVE AUX ÉQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES, À L'ESPACE PUBLIC ET AU LIEN SOCIAL

LA MÉTROPOLE DES PROXIMITÉS 42

A/ SATISFAIRE LES BESOINS ET LES ÉQUILIBRES EN SERVICES MÉTROPOLITAINS ET DE PROXIMITÉS 42
B/ DÉVELOPPER LA VIE EXTÉRIEURE 43
C/ RÉINVENTER LES LIEUX DE LA VILLE ET LES CONTINUITÉS 44

3 ANNEXES 46

1 CLERMONT-FERRAND, LABORATOIRE DES MODES DE VIE DE DEMAIN

LES ENJEUX, LES SUPPORTS, LA DÉMARCHE, L'ARMATURE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

BOMBAY



CLERMONT-FERRAND







Eric Baudelaire : Déplacement de sites

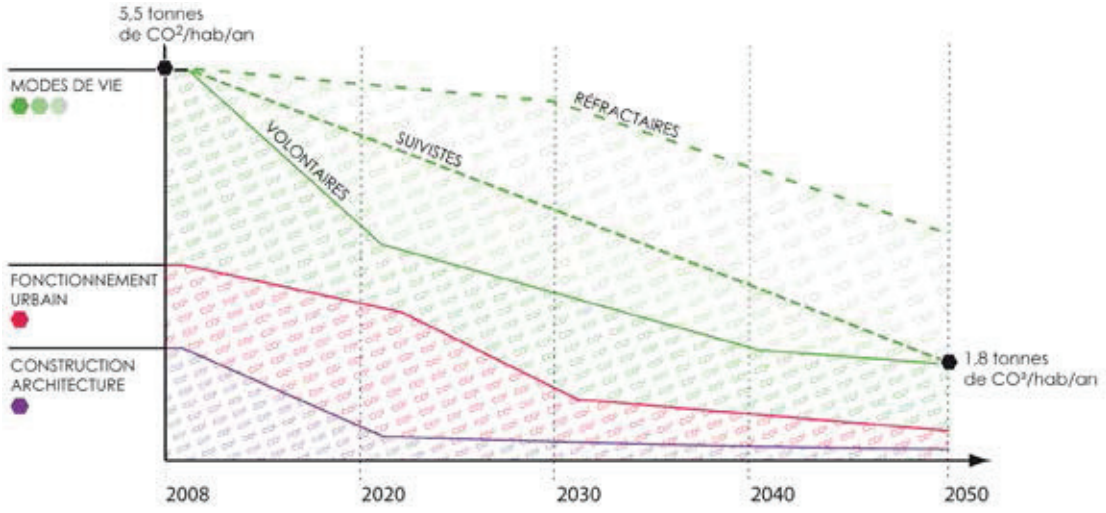
LE PADD EN TANT QU'ÉLÉMENT DU PROCHE ET DE LA PROXIMITÉ AVEC LE MONDE…

DU GLOBAL AU LOCAL : QUELS ENJEUX POUR LE PADD ?

ENJEUX

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX COMME NOUVEAU LEVIER ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

L'objectif de réduction par trois des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, issu du protocole de Kyoto (1997), est un véritable défi, peut-être difficilement atteignable, mais qui doit mobiliser l'ensemble de la société vers de nouveaux modes de production, de consommation, de comportements au quotidien,...
A l'échelle de la ville, cela s'appui sur les progrès en matière de performance énergétique des constructions mais aussi sur l'aménagement et la gestion de l'espace urbain qui vont influencer l'évolution des modes de vie...
Cet objectif constitue alors le nouveau levier du développement économique social et culturel, le guide de la transformation urbaine.



LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE NÉCESSITE L'IMPLICATION DE TOUS

ENJEUX

DES FAIBLESSES SURMONTABLES ET DES RICHESSES INDÉNIABLES

Le rapport de présentation, au travers de son diagnostic social, économique et spatial et de son Etat initial de l'environnement a identifié les principaux enjeux propres au territoire et des points qui à première vue semblent pénalisants, notamment :

- Une faible évolution démographique,
- Des créations d'entreprises peu nombreuses par rapport à d'autres agglomérations,
- Une image de ville "minérale", d'autant plus ressentie que le grand paysage semble à portée de main,
- Des risques et des nuisances (pollution, bruit, risques d'inondation, accidentologie...) qui entravent la qualité urbaine,
- Un espace urbain "fragmenté" (des disparités sociales, des espaces mono-fonctionnels, des coupures dans le tissu urbain)...

Mais aussi des richesses indéniables :

- Un présent industriel dynamique et mondialisé,
- Une proximité visuelle avec des sites naturels remarquables,
- Un tramway très efficace et démocratique,
- Un réseau routier et viaire développé,
- Un dynamisme culturel,
- Un enseignement supérieur de qualité et significatif,
- Des risques et des nuisances, certe, mais surmontables,
- Un potentiel important de renouvellement urbain, pour de nouveaux projets,
- Une culture de l'innovation et des solidarités encore actives, liée au passé de "ville-usine".

Ces richesses montrent que les faiblesses peuvent être surmontées et sont propices à l'innovation dans la conduite des projets.

ENJEUX

DÉPASSER LE PROCESSUS MÉTROPOLITAIN FRANÇAIS POUR S'INSCRIRE DANS LE CONTEXTE URBAIN MONDIAL

Clermont-Ferrand n'entre pas dans les critères des Métropoles définis par l'Etat, nécessaires à la constitution d'un établissement public métropolitain doté de compétences en matière d'aménagement et de développement économique sur son grand territoire.
Pour autant, Clermont-Ferrand dispose d'un bassin de vie important et étendu et d'une agglomération de 280 000 habitants et 156 000 emplois. Par ailleurs, le *Schéma de Cohérence Territoriale*, entré en vigueur en 2012, pose les bases d'un développement équilibré, durable et dynamique à l'échelle du Grand Clermont et de ses 400 000 habitants.

Ne pas correspondre aux définitions, n'est pas une fatalité pour le développement et le rayonnement de la ville.
Aujourd'hui Clermont-Ferrand ne souffre d'aucun dysfonctionnement urbain ou environnemental qu'elle ne puisse maîtriser. Elle possède un tissu industriel diversifié, inscrit dans l'économie mondialisée et des universités de qualité orientées vers les sciences appliquées.
Ce contexte favorable doit faire d'elle un laboratoire ouvert sur le monde en construction. L'ingénierie urbaine émergente, les nouvelles technologies, entrent en synergie avec les savoir-faire traditionnels, agricoles et industriels, encore très vivants sur le territoire de l'agglomération. Ils deviennent des atouts pour prendre une trajectoire ouverte, exploratoire et pour construire des échanges fructueux avec d'autres villes où les enjeux urbains sont beaucoup plus problématiques. La recherche de l'excellence environnementale et technologique entre ainsi au service d'une économie qui va dans les années futures être de plus en plus urbaine (70% des habitants de la planète vivront en ville en 2050).

LES SUPPORTS DU PROJET

UN DYNAMISME ÉCONOMIQUE
QUI PARTICIPE À LA VIE URBAINE



UN DYNAMISME CULTUREL
VECTEUR D'INNOVATION SOCIALE



DE NOMBREUSES EMPRISES
MUTABLES À RECONVERTIR



UN PATRIMOINE
À RÉINTERPRÉTER



UN SUBSTRAT URBAIN
À METTRE EN VALEUR



UNE NATURE A RETROUVER,
DES FRANGES À QUALIFIER



Les atouts et le potentiel de transformation de la ville font de Clermont-Ferrand un terrain urbain propice à l'expérimentation, autant dans la programmation et les aménagements que dans la philosophie et la mise en oeuvre d'un projet urbain global. A ce titre, la participation de la Ville à la démarche Ecocité témoigne à la fois de la volonté d'une novation dans la conduite des projets et de la recherche de l'excellence environnementale.

LA DÉMARCHE : COPRODUIRE LA VILLE

Le concept de développement durable propose un trépied rassurant combinant le social, l'économie et l'environnement. Il repose sur la mise en œuvre d'une économie préservatrice et non destructrice. Ce modèle de croissance se construit à partir des enjeux environnementaux et des échanges incessants entre la nature, le substrat urbain et ses activités humaines.
Ce développement mutuel mobilise les savoirs scientifiques, des techniques innovantes et complexes, et implique la mise en œuvre de démarches partagées associant les acteurs locaux et les habitants.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable *"définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme"* de la commune s'agissant de la préservation des espaces agricoles et naturels, des continuités de la biodiversité, de l'habitat, du développement économique, des équipements, des transports,... de tous les grands éléments structurels qui régissent la vie urbaine. Ce document normatif et prospectif, souvent trop peu évolutif et sensible, nécessite en préambule d'expliquer sa démarche, son essence véritable à l'origine d'un projet pour la ville.

Sans établir une orientation prescriptive, obligeant à des compatibilités et des impératifs juridiques quant à la gouvernance et aux modalités de mise en oeuvre des projets, le Plan Local d'Urbanisme de Clermont-Ferrand tient à affirmer une démarche innovante et cohérente, qui correspond à l'idée de ce que devrait être le développement durable appliqué à l'urbanisme : une coproduction de la ville.

Cela implique de s'appuyer sur les ressources du territoire en les intégrant au processus de fabrication urbaine. Le partage des compétences, des idées, des techniques, doit servir à la fois au développement économique, au renforcement du lien social et de la qualité de vie, à la prise en compte de l'environnement.

• C'est une **coproduction de la ville avec les forces créatives**, scientifiques, culturelles ou économiques. Elles participent autant à l'élaboration de nouvelles solutions face aux enjeux du développement durable (les consommations énergétiques, la mobilité, les risques et la pollution...), qu'à l'intensification, la réinvention des usages et des paysages de la ville (des activités et emplois, une animation urbaine, des architectures renouvelées,...). Elle implique d'encourager l'expérimentation, les libertés d'initiatives et les synergies.

• C'est une **coproduction de la ville avec la nature**, en considérant l'homme et son environnement comme une entité indivisible, en dépassant une approche compensatrice et réactive à la destruction du vivant pour établir une logique de développement systémique : l'écologie de la ville.
L'environnement n'est pas un préalable ou un accompagnement mais une ressource, un support, intégré à l'ensemble des projets. Il conditionne autant la qualité de vie et un métabolisme urbain viable dans le temps, que le développement de nouvelles filières économiques et l'émergence de nouveaux lieux du vivre ensemble.

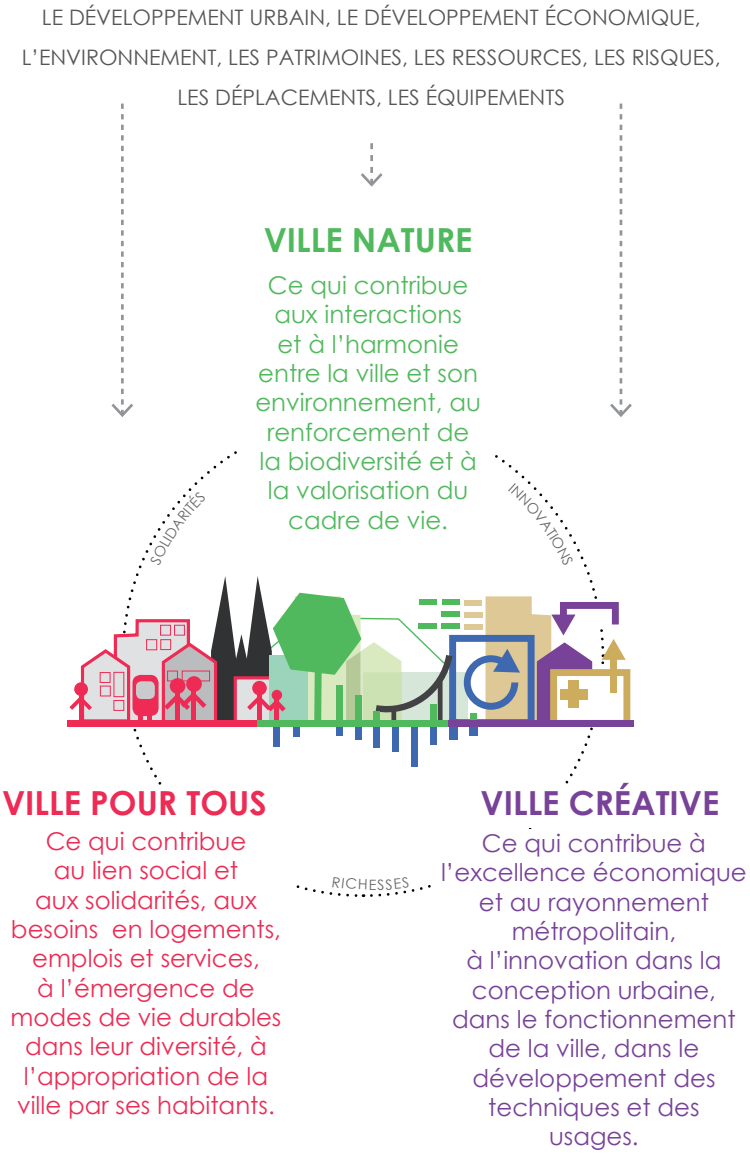
• C'est une **coproduction de la ville avec ses habitants**, premiers acteurs de l'évolution de leur ville. Au-delà des dispositifs participatifs et consultatifs existants à l'échelle de l'agglomération (Conseil de Développement) ou des quartiers (Conseil de la Vie Locale), c'est l'accompagnement de l'évolution des modes de vie qui est en jeu, la satisfaction des besoins de chacun et la mise en oeuvre de projets partagés par tous.

Au triptyque "économie, social, environnement", le Projet d'Aménagement et de Développement Durable substitue ainsi trois objectifs pour l'avenir de Clermont-Ferrand : **Une ville créative, une ville nature, une ville pour tous**.

DE L'ARMATURE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE...

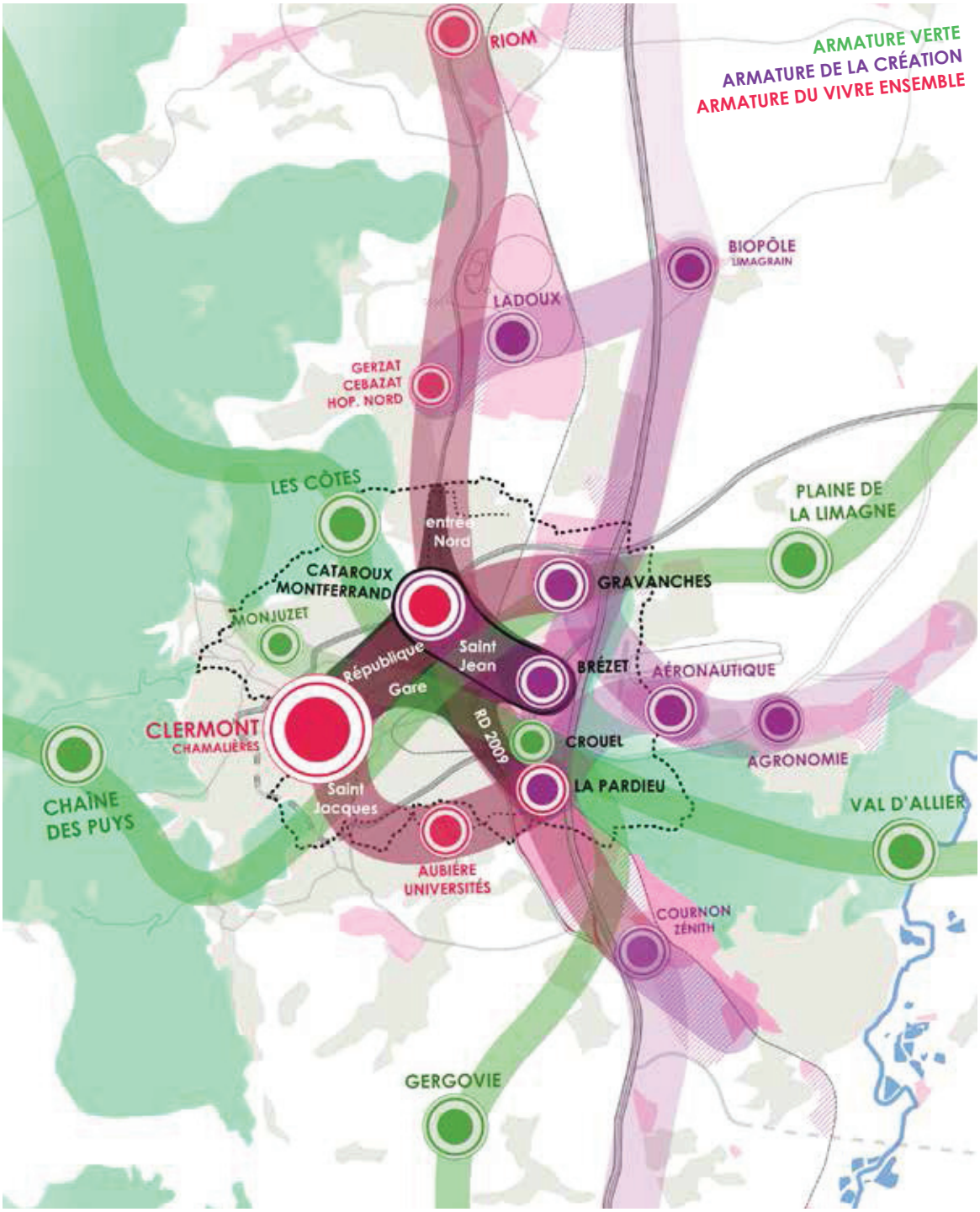
Les trois grands objectifs d'**une ville créative, d'une ville nature, d'une ville pour tous**, ne sont pas des axes de projet séparés mais une finalité à poursuivre au sein de chaque thématique abordée. A titre d'exemple, le renforcement de la nature en ville n'est pas traité sous l'angle des seules fonctions écologiques mais interfère avec une nouvelle conception du développement urbain (la ville créative) et doit servir de support à de nouveaux usages et de nouveaux lieux de partage (la ville pour tous).

Il s'agit au travers de chacune des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable d'entrevoir ce qui contribue à chacun des trois objectifs :



Le choix de cette armature de projet entre en cohérence avec la démarche d'une co-production de ville, où toutes les composantes de la vie urbaine participent à la construction d'un devenir commun.
Il met en exergue les interactions qui conditionnent l'attractivité de la ville : ses innovations , ses richesses, ses solidarités.

L'armature du territoire est le support de mise en oeuvre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. L'ensemble des axes et des pôles qui la compose sont à renforcer, intensifier, valoriser.
Au centre du dispositif, à la croisée des armatures, se dessine un territoire de projet structurant pour l'ensemble de la métropôle clermontoise.



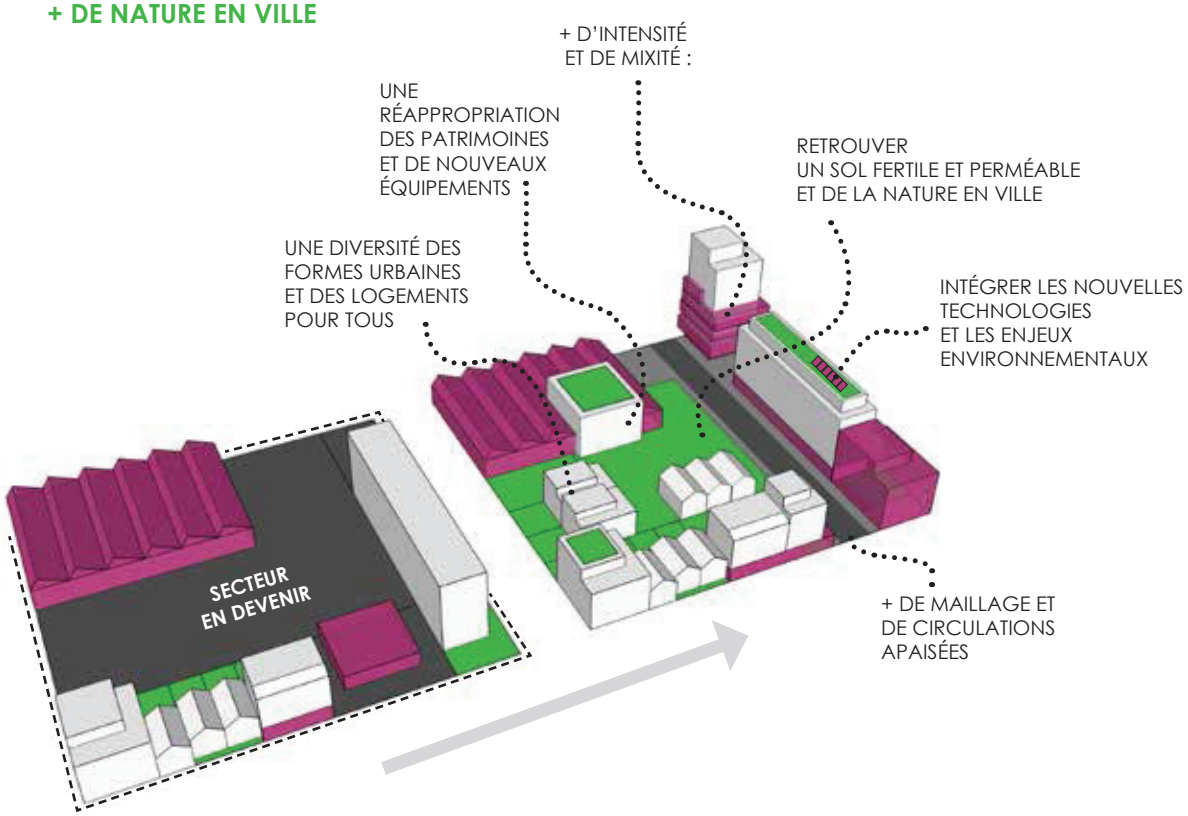
Ce nouveau coeur métropolitain est aussi celui de la transformation urbaine, celui des grandes emprises mutables et stratégiques pour le développement de la ville dans les années à venir, de l'Entre deux Villes au Brézet, du centre étendu de Clermont à l'axe de la RD 2009.

... A LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable font état d'une part, d'une introduction expliquant leur philosophie générale au regard des enjeux, d'autre part, d'une liste d'actions et de pistes de travail quant à l'évolution de la ville. Tantôt prescriptives, tantôt incitatives, elles sont un préalable à l'élaboration du règlement et des documents graphiques et sont amenées à être déclinées plus précisément au travers des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur des thèmes particuliers ou des secteurs de projet.

La démarche de coproduction de la ville implique une certaine souplesse dans la retranscription spatiale et la programmation des orientations. Si des principes directeurs forts sont énoncés et devront être respectés dans la conduite des projets urbains, la transformation urbaine doit aussi pouvoir composer avec la réalité de l'économie de l'aménagement et savoir tirer partie des opportunités et des initiatives. Le nombre important de secteurs en devenir n'implique pas que tout sera réalisé à l'échelle d'un seul Plan Local d'Urbanisme (10-15 ans). Il n'est pas question ici d'instaurer des priorités ou une hiérarchie dans la mise en oeuvre des projets mais d'établir un cadre et d'engager une dynamique.
Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable intègrent, de fait, le temps long et posent les bases d'un urbanisme de projet, d'une ville évolutive.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME
+ DE LOGEMENTS
+ D'EMPLOIS ET SERVICES
+ DE NATURE EN VILLE

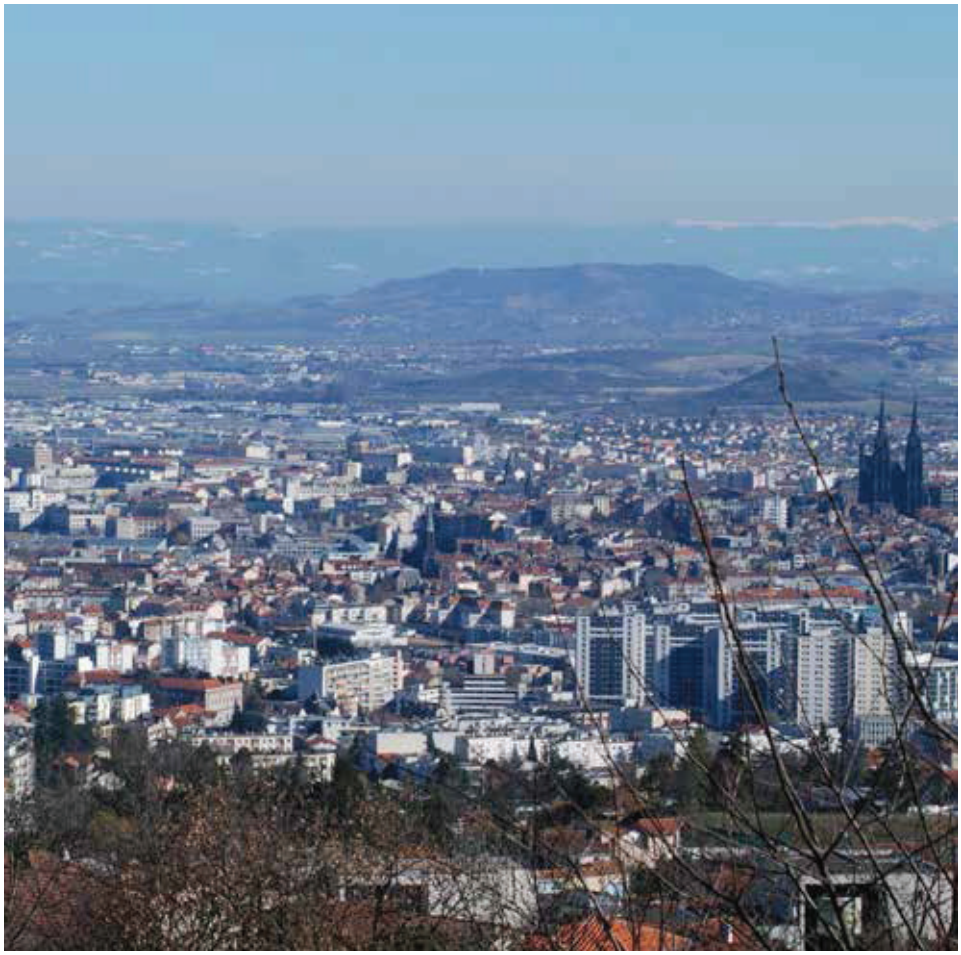


NUAGE DE MOTS*



* EN VERSION NUMÉRIQUE (PDF), CLIQUER SUR UN MOT
OU UNE EXPRESSION POUR ACCÉDER AU PARAGRAPHE DÉDIÉ

2 LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ORIENTATION 1
RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

UN NOUVEL ÉQUILIBRE POUR UNE NOUVELLE ÉTAPE DE CROISSANCE

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable s'établissent au regard des grands objectifs de la ville pour son futur et témoigne de la volonté de définir les ambitions ***pour un nouvel équilibre, pour une nouvelle étape de croissance*** *:*
- l'ambition d'une ville intense, qui accueille de nouveaux habitants et de nouveaux emplois, notamment en mettant en œuvre les grands sites de projets de l'armature métropolitaine
- l'ambition d'une ville qui coexiste en harmonie avec son environnement proche, limite l'étalement urbain et affirme les vocations naturelles et agricoles de ses franges
- l'ambition d'une ville qui accueille toutes les populations en renforçant la mixité sociale et générationnelle et permet à tous ses habitants d'aujourd'hui et de demain de trouver un logement adapté à ses besoins.
Ces objectifs chiffrés et spatialisés engagent la collectivité vers la maîtrise de son développement urbain.

A/ ACCENTUER L'INTENSIFICATION URBAINE

VILLE CRÉATIVE

La notion d'intensification urbaine implique d'accueillir de nouveaux habitants, de nouveaux emplois, de nouveaux usages, au sein de la ville existante, sans s'étendre à la périphérie. Il s'agit de mettre en œuvre une ville des proximités, réduisant les temps de déplacements, au travers d'une densification du tissu bâti et d'une mixité des fonctions.

Pour cela, la ville se fixe trois grands objectifs :

• **Mobiliser environ 1 000 logements supplémentaires par an**, soit 15 000 logements supplémentaires à l'horizon 2030. Ils correspondent à une augmentation de la population d'environ 15 000 habitants compte tenu du rattrapage des besoins et du déserrement des ménages.
Il s'agit de poursuivre la dynamique actuelle de production de logements neufs tout en favorisant la remise sur le marché des logements vacants. L'objectif est d'assurer la construction annuelle d'au moins 900 nouveaux logements et de sortir près de 100 logements par an du parc vacant (7 645 logements vacants en 2009).

• **Maintenir le taux de concentration des emplois** de Clermont-Ferrand par rapport aux communes périphériques (65% des emplois de la Communauté d'Agglomération) en développant l'implantation de lieux d'activités dans les projets urbains.

• **Compléter la gamme des grands équipements métropolitains**, vecteurs d'attractivité, **et des services de proximité,** garants de l'animation urbaine et d'une facilité dans les déplacements du quotidien.

Clermont-Ferrand possède de nombreux sites mutables, correspondant à près de **250 ha**, ainsi que de nombreux secteurs de renouvellement urbain. Ils font pour la plupart partie :
- des Espaces de Valorisation et de Reconversion Urbaine (EVRUP) prescrits dans le cadre du *Schéma de Cohérence Territoriale*,
- des territoires de reconquête urbaine identifiés dans la démarché Ecocité,
- des Programmes de Rénovation Urbaine en cours.

La ville souhaite **mettre en oeuvre des projets de reconversion et d'intensification urbaine** sur les secteurs suivants :

• Le secteur **Hôtel Dieu - Quartier Latin**, dans une logique d'extension du centre de Clermont et de requalification de ses faubourgs Sud avec notamment un renforcement des fonctions métropolitaines liées à la culture et à l'enseignement supérieur.

• L'**Entre Deux Villes, affirmé comme le nouveau cœur métropolitain.** Ce vaste secteur comporte de nombreuses emprises mutables et un potentiel de construction important, en particulier sur les sites de **Cataroux**, de **Saint Jean**, des abords de l'avenue de la République, et de la gare. Il s'agit de recréer **un grand quartier urbain, dense, maillé et innovant,** en recréant des continuités urbaines, en optimisant les occupations de l'espace, en expérimentant de nouveaux usages et techniques. Il convient pour cela de mener une réflexion d'ensemble afin de garantir la cohérence des aménagements et une programmation intégrant **une grande diversité d'échelles et de fonctions.**

• Les secteurs de **rénovation urbaine de la Plaine de Béda**t (Croix Neyrat, Champratel, Les Vergnes) et **des quartiers Sud** (Saint Jacques et Fontaine du Bac) dans une logique de valorisation du tissu urbain et d'accueil d'activités et d'équipements, à l'instar de l'écoquartier et du pôle tertiaire de Champratel.

En-dehors de ces sites de mutation urbaine identifiés ou en cours, la ville souhaite :

• **Amorcer un processus de transformation urbaine à long terme sur le Brézet** en agissant sur l'espace public (renforcement du maillage viaire, des continuités vertes et de la présence végétale) et en développant de nouvelles fonctions urbaines (logements, équipements). Il s'agit notamment d'optimiser le foncier d'activité afin de libérer du sol pour de nouveaux usages.

• Mener une réflexion sur l'avenir du **site militaire des Gravanches** et son intégration à terme dans le tissu urbain.

• Affirmer l'axe de la **RD 2009** comme axe de requalification et d'intensification, au même titre que l'avenue de la République, support de développement d'activités, de logements et de transports performants afin de reconstituer un profil urbain. Il s'agit également de restructurer les fronts bâtis des entrées de ville perpendiculaires à cet axe (secteur de la Pardieu, du Brézet, de Montferrand, de la Plaine,...) et de recréer de nouvelles portes urbaines.

• Encourager la **densification autour des grands axes interquartiers**, notamment les boulevards de ceinture du XIX^{ème} et les **axes des faubourgs** (Anatole France, Oradou, Lafayette, Libération, Bergougnan, Pourchon, Barbier Daubrée, Union Soviétique, Michelin), pour la plupart empruntés par les transports en commun.

• Mettre en place **un règlement incitatif,** favorisant l'optimisation des espaces et la mixité des fonctions tout en respectant les caractéristiques des quartiers.

VILLE NATURE

B/ LIMITER LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

Entre 1995 et 2011, près de 212 ha d'espaces agricoles et naturels ont été artificialisés sur la commune. Les enjeux d'une part, de la protection des ressources naturels et agricoles et de la valorisation des paysages et d'autre part de la ville des proximités, impliquent de limiter fortement les extensions urbaines à la périphérie. L'important potentiel foncier dans le tissu urbain permet d'assurer le développement de la ville sans consommer les espaces naturels et agricoles existants.

La ville s'engage ainsi à :

• **Ne pas ouvrir à l'urbanisation de nouvelles zones sur les espaces naturels et agricoles,** en-dehors des zones existantes dans le Plan d'Occupation des Sols actuel, pour la plupart en cours d'urbanisation (Ecoquartier de Treimonteix, zone d'activité des Gravanches,...) et **acter le principe d'une limite urbaine durable dans le temps**.

Ce principe fort comporte cependant trois exceptions :

- La **réalisation d'équipements et d'infrastructures** nécessaires au fonctionnement du territoire, à l'instar du projet de Liaison Urbaine Sud Ouest dont le tracé longe les voies ferrées sur les côtes des Ormeaux.
- La **qualification et la mise en valeur des entrées de villes et des lisières urbaines** autour du Puy de Crouel. Les périmètres des zones à urbaniser existantes de la Tonne Ronde et du Pont de la Sarre pourront éventuellement connaître des extensions mesurées, compensées par le maintien d'axes d'entrées de la nature en ville sur ces mêmes sites.
- La **réalisation de projets à des fins récréatives, pédagogiques ou scientifiques**, de tailles et de capacités limitées et compatibles avec les vocations des zones naturelles et agricoles.

Il s'agit de manière générale de renforcer les interactions entre la ville et son environnement. L'affirmation d'une limite urbaine permet en effet de mettre en œuvre des projets durables sur les franges urbaines, espaces souvent incertains et peu accessibles. Le développement de nouveaux usages (maraîchage, viticulture, loisirs,...), permettant une appropriation par la population de ces espaces, est ainsi le meilleur rempart contre l'extension urbaine sur le long terme.

C/ AGIR POUR LA MIXITÉ SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE

VILLE POUR TOUS

Le principe de mixité urbaine, au-delà du rapprochement entre lieux de résidence et lieux d'activités, nécessite de répondre aux enjeux du logement pour toutes les catégories de population. Il s'agit de soutenir la croissance démographique tout en luttant contre le cloisonnement social des quartiers.

Il s'agit de :

• **Permettre un parcours résidentiel complet** aux habitants de Clermont-Ferrand en restant sur le territoire communal par une offre de logement variée. Cela implique une diversité des programmes de logements s'agissant des typologies de construction (collectifs, individuelles, ...), du statut d'occupation (propriétaire, locataire), et de la surface des logements. L'offre résidentielle doit répondre en particulier aux besoins spécifiques des familles afin d'éviter leur mouvement vers les communes périphériques.

• **Renforcer l'offre de logement à destination des séniors et des étudiants**, en développant les résidences dédiées et les dispositifs de co-habitat.

• **Développer de nouvelles formes d'habitat**, privilégiant la mutualisation des espaces (habitat intermédiaire, participatif, ...).

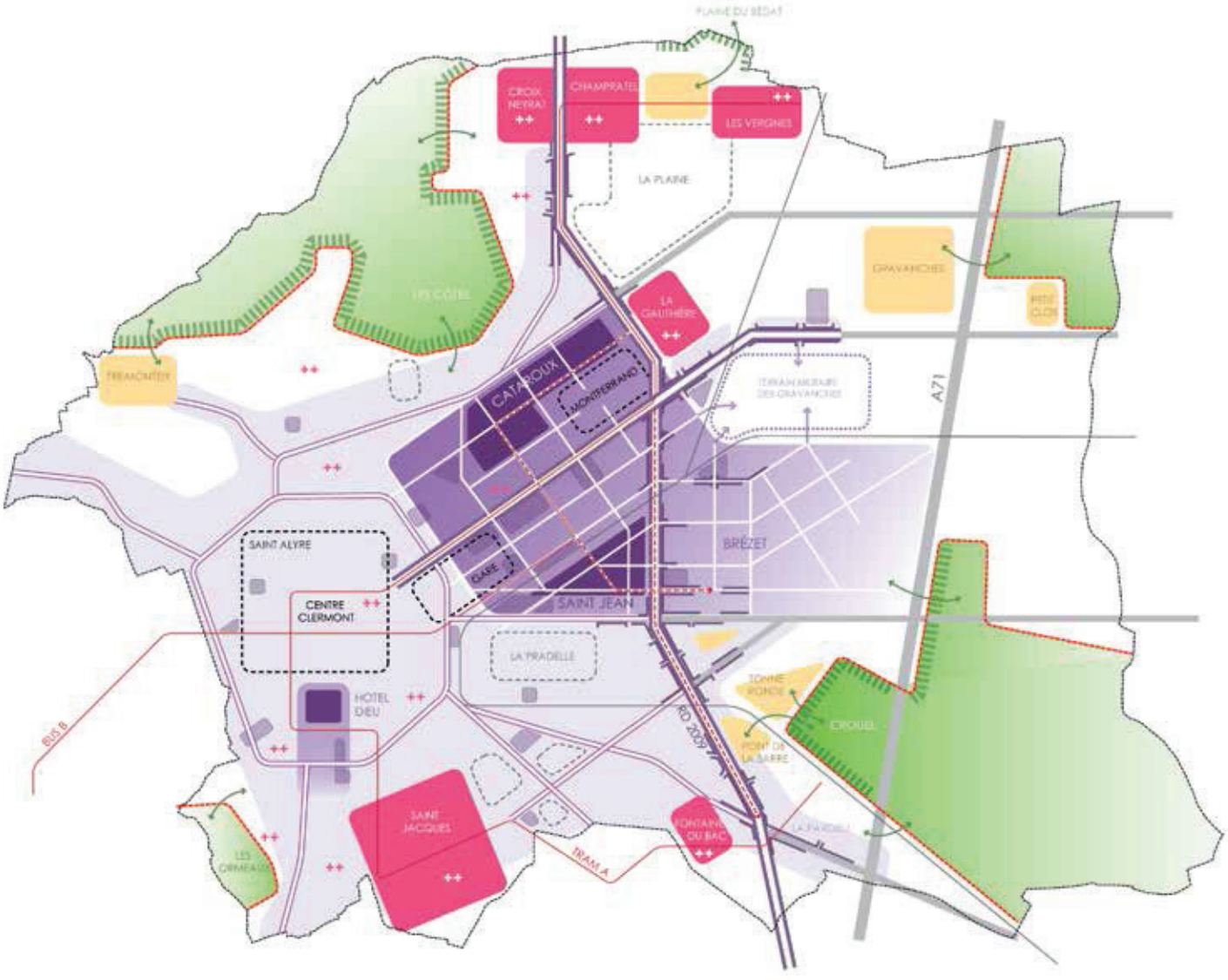
• **Poursuivre l'augmentation de la part actuelle du logement social** (27,5%) dans le parc total de logement. A ce titre, les objectifs du *Programme Local de l'Habitat (PLH)* 2014-2019 prévoient la réalisation de **325 logements/an** en locatif social ou privé conventionné.

Il s'agit par ailleurs de **diversifier le parc social et d'en améliorer sa répartition dans les quartiers** :
- en adaptant les catégories de logement en fonction des besoins (locatifs très sociaux, résidences, intermédiaires, en accession,...)
- en programmant en priorité la construction de logements sociaux dans les quartiers où leur part est inférieure à la moyenne communale, notamment dans le centre de Clermont, ainsi qu'à proximité des transports collectifs.

A l'inverse, le développement d'une offre à destination des classes moyennes sera recherché dans les quartiers où le logement social est surreprésenté, notamment au travers des programmes de rénovation urbaine.

• **Résorber le parc vacant, dégradé ou insalubre**, par la poursuite ou l'extension des dispositifs d'amélioration de l'habitat (PIG, OPAH,...), dans le tissu ancien mais également dans les quartiers résidentiels du début du XX^{ème} siècle (cités Michelin,...)

UN NOUVEL ÉQUILIBRE POUR UNE NOUVELLE ÉTAPE DE CROISSANCE



Mettre en oeuvre les projets de reconversion et d'intensification urbaine sur les grandes emprises (Hôtel Dieu, Saint Jean, Cataroux)...

... et autres ilots mutables

Construire un coeur métropolitain dense, mixte et maillé dans l'Entre deux Villes, étendu progressivement au Brézet

Réfléchir à l'intégration à long terme du site des Gravanches

Axes principaux de requalification urbaine : Avenue de la République et RD 2009

Structuration du front bâti des entrées de ville

Intensification du centre urbain...

...notamment au droit des lignes de TCSP existantes et futures...

... et des grands axes interquartiers

++ Poursuivre les opérations de renouvellement urbain en intégrant une mixité des fonctions et des logements privés...

++ ... et développer l'offre sociale de logement dans les quartiers déficitaires

Poursuivre l'amélioration de l'habitat dans les quartiers anciens,...

....y compris dans le tissu pavillonnaire du début XX^{ème}

Fixer une limite a l'urbanisation sur le long terme...

... et préserver les espaces agricoles et naturels

Qualifier les lisières urbaines...

... et développer les interactions entre ville et nature

Limiter la consommation d'espace aux zones à urbaniser existantes (pas de nouvelles ouvertures de zones à urbaniser)

ORIENTATION 2
RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET A L'EMPLOI

LA VILLE DES SAVOIR-FAIRE

Clermont-Ferrand dispose d'une économie diversifiée : une tradition industrielle et d'innovation technologique, un secteur tertiaire et de l'économie des services développé, de grandes entreprises au rayonnement international autant qu'un tissu de petites et moyennes entreprises. La Ville souhaite renforcer son attractivité et son rayonnement en s'appuyant sur les ressources locales pour construire ***la ville des savoir-faire*** *:*
- capable de proposer des solutions innovantes et durables face aux grands enjeux du monde de demain et de partager son expertise.
- capable de mettre son environnement, ses richesses paysagères et agricoles au service de son attractivité.
- capable de développer les compétences de chacun au travers de la formation et de l'insertion professionnelle, d'accompagner toutes les activités, d'aujourd'hui et de demain, dans leur développement.

A/ SOUTENIR L'EXCELLENCE ÉCONOMIQUE, LES SYNERGIES ET L'EXPÉRIMENTATION

VILLE CRÉATIVE

La vile souhaite soutenir **les filières émergentes** et les spécialisations qui se mettent en place au sein **des clusters et des pôles de compétitivité** présents sur le territoire communal et régional. Associant entreprises, laboratoires de recherche et **enseignement supérieur**, ils permettent de développer de nouveaux savoir-faire dans des domaines stratégiques face aux enjeux du monde de demain (les nouvelles technologies numériques, les systèmes intelligents et la robotique, la santé, l'agriculture et l'alimentation, les matériaux et les énergies renouvelables). Ils contribuent à la visibilité de Clermont-Ferrand dans un contexte économique mondialisé et concurrentiel, à la création **d'emploi à forte valeur ajoutée** et à l'intégration des étudiants clermontois à la vie active, tout en restant sur le territoire de leurs études.

Ces activités, y compris les fonctions universitaires et de recherche, doivent trouver sur la commune **des espaces de travail de qualité, appropriés et connectés**, notamment au sein des grands sites métropolitains en devenir : l'Entre deux Villes, la Pardieu, les Gravanches, le Brézet.

Il s'agit entre autre :

• D'**optimiser les capacités d'accueil des parcs d'activité** existants, en particulier les zones plus anciennes du Brézet et de la Pardieu, en favorisant les regroupements et les spécialisations mais aussi **en encourageant une certaine densité et une mutualisation des espaces**.

• D'**engager les zones d'activités dans des démarches qualitatives**, aussi bien par la requalification des espaces publics et le renforcement de la présence végétale, qu'en terme de qualité des architectures.

•D'**accompagner les développements et les implantations universitaires** et de formation professionnelle, principalement autour des pôles existants (Centre-ville, Pardieu-Cézeaux) et en constitution (Entre deux Villes), mais aussi au plus près des lieux d'activités.

• De **poursuivre l'accessibilité au réseau Très Haut Débit** des lieux d'activités et **dédier un véritable "quartier" au développement des activités du numérique**.

• De **développer l'offre tertiaire et de services dans le centre urbain** dans une logique de mixité des fonctions en ville, notamment dans les projets de reconversion des emprises mutables de l'Entre deux Villes et à proximité de la gare.

La volonté de **renforcer les synergies** (inter-clusters, entre entreprises et universités) pourrait également se matérialiser par la création d'un espace dédié à l'économie clermontoise, ouvert sur la ville et le monde extérieur.
La création d'**une dynamique économique urbaine et innovante** suppose également un soutien à l'expérimentation de nouvelles techniques, y compris dans la mise en œuvre des projets urbains, afin de développer une ingénierie urbaine reconnue.
Le partage d'expériences et de savoir-faire peut s'appuyer sur des partenariats et **une mise en réseau avec d'autres villes du monde**, notamment en lien avec les entreprises à stature internationale présentes à Clermont-Ferrand.

• Favoriser l'émergence d'**un nouveau lieu dédié au travail et à l'excellence économique** afin de faciliter les rencontres entre les entreprises, les étudiants, les demandeurs d'emploi et de fédérer, dans un espace commun, les structures et les institutions existantes. Ce nouvel espace, vitrine du dynamisme économique clermontois, intégrerait des espaces de travail partagé (co-working) et serait idéalement situé à proximité des gares de Clermont-Ferrand ou de la Pardieu afin de faciliter les échanges.

VILLE NATURE

B/ VALORISER LES FRANGES AGRICOLES ET NATURELLES COMME SUPPORT D'ATTRACTIVITÉ

Clermont-Ferrand est ancrée sur un socle naturel, paysager et agricole riche, vecteur d'attractivité, qu'il s'agit de mettre en valeur au travers des activités qui y sont associées : le tourisme, l'agriculture, les filières du développement durable.

Le développement du tourisme nécessite d'**affirmer Clermont-Ferrand dans son rôle de porte du tourisme en Auvergne** et de la découverte de sites naturels, archéologiques et paysagers (les Parcs Naturels Régionaux, Gergovie,...).
La ville souhaite accentuer les complémentarités entre le tourisme "nature" des sites alentours et les autres filières du tourisme présentes dans l'espace urbain (tourisme d'affaire, culturel et événementiel).

Il s'agit notamment :

• De **renforcer l'accessibilité en direction des sites touristiques** et de congrès extérieurs, notamment le Puy de Dôme, Gergovie et la Grande Halle d'Auvergne, par les transports collectifs (navettes) et les itinéraires doux ou sportifs.

• De **valoriser les accès à la nature et aux points de vue** depuis la ville : Monjuzet, les Côtes, les Ormeaux, Crouel.

• D'**accompagner le développement et la diversification de l'offre hôtelière**, notamment en centre-ville mais aussi à proximité de la nature. En ce sens, une réflexion sur l'implantation de structures faisant défaut sur le territoire communal pourrait être engagée, s'agissant d'une diversification de l'offre de type hébergement de plein air ou nature (camping, éco-lodge), auberge de jeunesse et d'accueil chez l'habitant (gîtes, chambres d'hôtes).

Par ailleurs, la ville souhaite **valoriser les franges urbaines en affirmant leur vocation agricole** et en accompagnant le renouveau de l'agriculture péri-urbaine et le réinvestissement des friches agricoles.
A ce titre, les espaces agricoles protégés du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sont des espaces de reconquête pour la mise en œuvre de nouveaux projets viticoles ou maraîchers. Ils peuvent s'appuyer notamment sur les savoir-faire développés dans les pôles de recherche et d'enseignement, les filières d'excellence en matière agrialimentaire et de nutrition présentes dans l'agglomération.
Le **développement d'une agriculture urbaine** et péri-urbaine suppose l'émergence d'un circuit court à l'échelle de l'agglomération entre lieux de production et lieux de vente.

Il s'agit :

• De **protéger les espaces agricoles** en limitant l'extension urbaine, et en veillant à la compatibilité des usages et des formes de l'urbanisation limitrophe de l'agriculture.

• D'accompagner **le réinvestissement des friches agricoles sur les Côtes**, notamment par le développement de la culture de la vigne, et soutenir la structuration de la filière viticole.

• De **soutenir le développement de circuits courts** et l'agriculture maraîchère de proximité (site du Bec identifié dans le Scot) ainsi que la création de lieux-relais pour le renforcement des interactions ville/campagne (vente en direct ou à la cueillette, accueil pédagogique, AMAP...).

• De **soutenir les filières d'excellence** en matière de recherche, développement, transformation des produits agricoles.

De même, la ville souhaite accompagner le développement de la filière bois auvergnate :

• En **encourageant l'utilisation du bois** dans les matériaux de construction et comme moyen de chauffage et en favorisant l'émergence d'une plate-forme dédiée à l'acheminement du bois pour les entreprises ou les particuliers.

C/ SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCAL, LA CRÉATION D'EMPLOI, L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'ENTREPRENARIAT

VILLE POUR TOUS

La création d'emploi et l'amélioration de l'accès à l'emploi nécessite un appui à l'économie locale dans tous les secteurs d'activité. Cela passe par le renforcement de l'accès aux locaux et au foncier économique ainsi qu'à la mise en place de structures d'accueil et de soutien à la création d'entreprise et à l'insertion professionnelle, y compris dans les quartiers résidentiels.

La ville souhaite ainsi :

• Proposer, au sein des zones d'activité, des parcelles de toutes les tailles pour **adapter le foncier économique aux besoins de l'ensemble des activités** en favorisant les regroupements ou les découpages parcellaires.

• **Accompagner les grands sites industriels et logistiques dans leur projet,** soit de développement sur site, notamment par un règlement permettant le maintien et la croissance des activités, soit de reconversion ou de mutation.

• **Encourager la réappropriation des locaux et du foncier vacants**, et des friches d'activité.

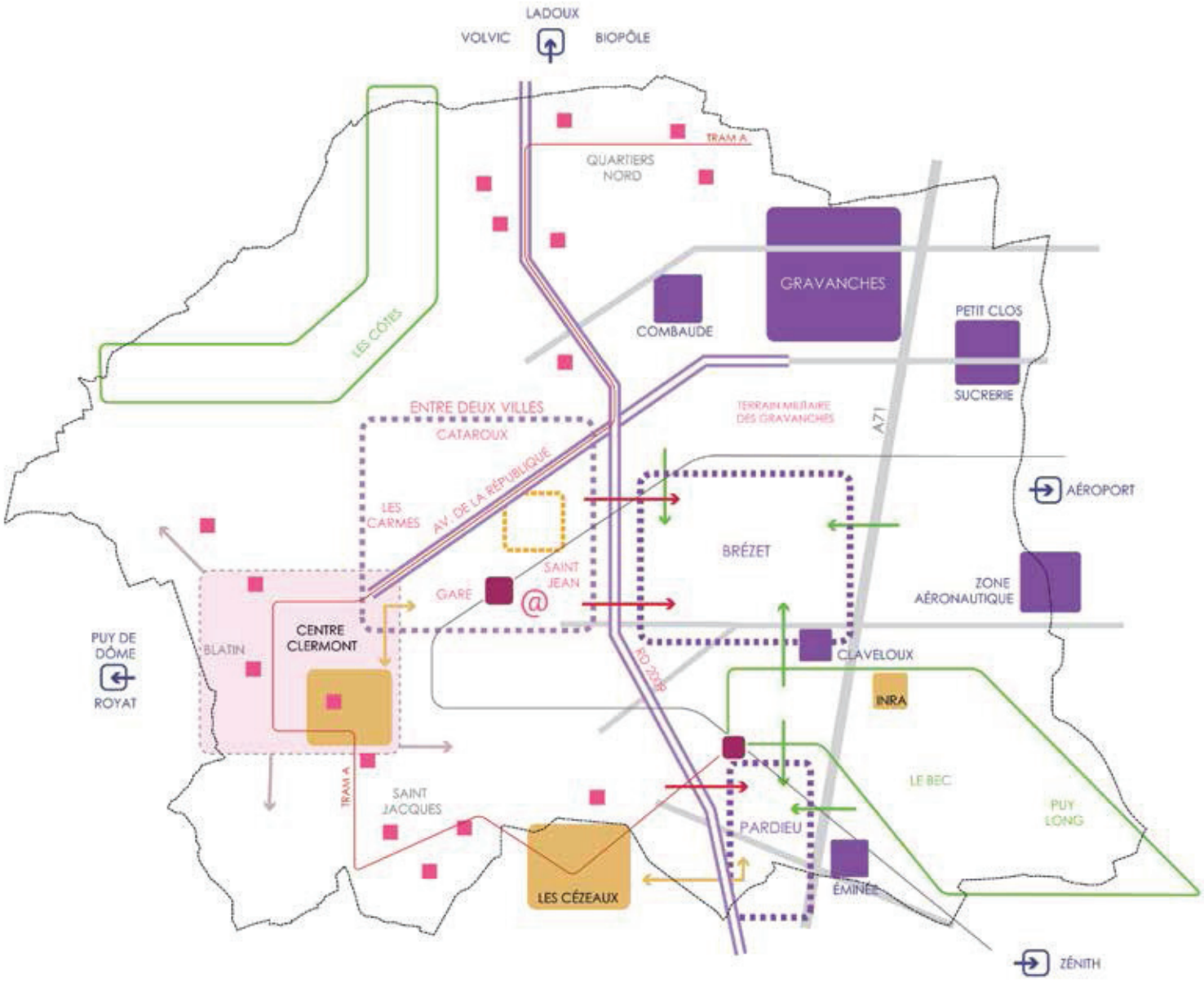
• **affirmer la mixité des fonctions urbaines dans le centre de Clermont et** développer l'activité au rez-de-chaussé dans les quartiers, notamment sur les grands axes des faubourgs.

• Proposer **un foncier adapté aux besoins des petites activités industrielles et artisanales**, en évitant les conflits d'usage liés à la proximité avec d'autres fonctions urbaines, notamment résidentielle et commerciale.

• Poursuivre l'aménagement de **lieux dédiés à la création d'entreprise** ou à destination des très petites entreprises (Pépinière, hôtel d'activités), dans les zones d'activités mais aussi dans le tissu urbain, notamment les quartiers Nord situés en Zone Franche Urbaine.

• Permettre le **développement de micro-activités dans l'espace urbain,** y compris dans les secteurs résidentiels (auto-entreprenariat, télétravail, développer son activité à domicile) et favoriser l'**émergence de lieux ressources**, notamment de laboratoires de fabrication (FabLab), d'Espaces Publics Numériques ou d'ateliers d'artisans.

LA VILLE DES SAVOIR-FAIRE



- Conforter les pôles d'activités existants
- Requalifier et optimiser les zones d'activités du Brézet et de la Pardieu
- Logique de mixité des fonctions et de qualité environnementale
- Renforcer l'offre tertiaire et de service dans l'Entre deux Villes
- @ Dédier un quartier au développement de l'économie numérique
- Axes principaux de requalification urbaine et de développement économique : Avenue de la République et RD 2009
- Améliorer l'accessibilité aux sites extérieurs stratégiques (tourisme et rencontre économique)
- Assurer le développement des sites d'enseignement supérieur et de recherche et favoriser les synergies
- Conforter le pôle d'enseignement en constitution de l'Entre deux Villes
- Créer des lieux de rencontre dédiés à l'emploi et à l'excellence économique à proximité des gares
- Faire émerger des lieux ressources dans les quartiers et dans le centre de Clermont
- Conforter la mixité des fonctions du centre de Clermont et développer l'activité à rdc sur les axes de faubourg
- Affirmer la vocation agricole des franges urbaines

ORIENTATION 3
RELATIVE A LA NATURE EN VILLE ET AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

UN SOL FERTILE POUR LA BIODIVERSITÉ ET DE NOUVEAUX USAGES

Clermont-Ferrand est située à l'interface de plusieurs entités géographiques et d'intérêt écologique remarquables : les deux Parcs Naturels Régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez à l'échelle du grand territoire, la plaine de la Limagne, le val d'Allier, les coteaux de la Chaînes des Puys à une échelle plus rapprochée. Ces cœurs de nature, essentiels à la préservation de la biodiversité, nécessitent d'être reliés entre eux par des liaisons écologiques assurant le bon fonctionnement des communications biologiques indispensables à la stabilité des espèces.
L'espace aggloméré de Clermont-Ferrand constitue une rupture dans l'armature de la trame verte et bleue, d'autant plus que le tissu urbain de la ville est particulièrement minéral, laissant peu de place au végétal et à la porosité du sol. Au-delà des enjeux strictement écologiques, le renforcement de la nature en ville permet de valoriser le socle urbain et participe à la qualité de vie.
La constitution d'une trame urbaine écologique nécessite de retrouver ***un sol fertile, pour la biodiversité*** *mais aussi pour le développement* ***de nouveaux usages****. Il s'agit alors d'intégrer la nature et la biodiversité comme le nouveau support de l'urbanité, le support d'un nouveau maillage autour de continuités retrouvées, le support de modes de vie apaisés et participatifs.*

A/ TISSER LA VILLE AVEC LA NATURE

VILLE CRÉATIVE

Considérer la ville et son environnement comme une entité indivisible implique de co-produire la ville avec la nature en lui redonnant une place dans la répartition de l'occupations des sols et la structuration de l'armature urbaine de demain. A ce titre, une réflexion doit être menée sur l'élaboration d'un **Plan Vert** exposant les principes de re-naturation de l'espace urbain et des continuités à créer.

La Ville souhaite ainsi :

• **Lutter contre l'imperméabilisation des sols et reconquérir les espaces minéralisés**, tant au sein des espaces publics et des voiries que dans les projets d'aménagement et de construction. La libération du sol pour des surfaces de pleine terre ou perméables peut induire :
- des procédés constructifs et des revêtements ayant un faible coefficient d'imperméabilisation (toiture végétalisée, pavés drainants, ...)
- une nouvel organisation des profils de voirie en faveur de dispositifs végétalisés (noues, bande végétale, alignements d'arbres,...), y compris sur les voies existantes.
- des bâtiments de plus grande hauteur afin de compenser une plus faible emprise au sol et une nouvelle organisation des espaces extérieurs et des stationnements.
Les espaces de reconquête urbaine de l'Entre deux Villes et du Brézet connaissent une forte imperméabilisation des sols et sont, à cet égard, stratégiques dans le processus de libération du sol en faveur de la nature.

• **Développer et préserver le potentiel végétal des quartiers**, à la fois :
- en préservant les cœurs d'ilots végétalisés et les ensembles de jardins participant à la trame verte (jardins privés et vivriers), notamment dans les cités Michelin,
- en préservant les espaces boisés, les alignements et les arbres remarquables,
- en créant de nouveaux espaces verts, notamment sur les sites de reconquête urbaine et dans les quartiers dépourvus d'espaces verts ouverts au public,
- en renforçant la présence végétale sur l'espace public dans les quartiers peu dotés en jardins, notamment dans les tissus anciens du centre de Clermont (les ruelles du Plateau, Saint Alyre,...) et les quartiers de reconquête urbaine (Entre deux Villes, Brézet,...)

• **Structurer le développement urbain autour des espaces de nature en ville**. Il s'agit premièrement, de relier les grands sites de reconquête urbaine et leurs nouveaux espaces verts associés. La mise en œuvre d'une continuité le long des voies ferrées constituerait la colonne vertébrale de la création d'**un grand parc linéaire** qui irriguerait les quartiers traversés.
Ainsi, les emprises ferroviaires mutables au droit du quartier Saint Jean pourraient permettre de réaliser un vaste espace vert structurant, poumon du nouveau cœur métropolitain et assurant une liaison douce avec le centre de Clermont, les quartiers bordant l'avenue de la République, le Brézet et les Gravanches.
Ensuite, il s'agit de veiller à l'intégration des continuités écologiques dans les projets urbains situés sur des interfaces ou des axes stratégiques (Treimonteix, Crouel, Gravanches, Cataroux, Pardieu, Plaine de Bédat).

VILLE NATURE

B/ DÉVELOPPER LES CONTINUITÉS ET LES FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES ESPACES

La mise en œuvre de la trame verte et bleue sur le grand territoire suppose de préserver es espaces naturels et agricoles stratégiques pour le maintien et le développement de la biodiversité et de restaurer les espaces dégradés, notamment ceux des lisières urbaines particulièrement sensibles à la pression des activités humaines. Le renforcement des fonctions écologiques des espaces, qu'ils soient naturels, agricoles ou urbains nécessite également d'agir en faveur de la qualité des sols et de la diversification des essences.
Au regard de l'inventaire du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) d'Auvergne et des orientations définies dans le cadre du *Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)* du Grand Clermont et du *Plan Biodiversité de Clermont Communauté*, la Ville entend :

• **Préserver les coeurs de nature et les espaces d'intérêt écologique,** qu'ils soient à vocation naturelle ou agricole, notamment les sites d'Anzelle, des Ormeaux, des Côtes (Puy de Chanturge et Puy de Var) et du Puy de Crouel. En-dehors des protections établies dans le cadre des différents dispositifs présents sur le territoire communale (ZNIEFF, Natura 2000, ZAPA), il s'agit de **veiller à l'équilibre de la biodiversité** dans ces espaces sensibles : entre les écosystèmes et les activités humaines, entre les différents milieux naturels et l'agriculture. A titre d'exemple, des actions sont à mener pour retrouver un équilibre entre les espaces de pelouses sèches en déprise et le développement de la friche sur les pentes des côtes et des puys. De même, une réflexion sur les périmètres de protection doit être engagée (création d'un Espace Naturel Sensible sur les Côtes, extension des périmètres APPB et Natura 2000 à Puy Long).

• **Restaurer les corridors écologiques,** sur les franges urbaines et au sein de l'espace urbain et assurer des continuités entre les coeurs de nature. Il s'agit de remédier aux phénomènes de rupture, notamment liés aux grandes infrastructures routières et aux lisières urbaines. Ainsi l'aménagement urbain doit prendre en compte les connexions entre les espaces verts relais (Jardins de la Pradelle, Parc de Monjuzet, du Creux de l'Enfer, de la Fraternité et des Vergnes) et les grands axes d'entrées de la nature en ville, notamment :
- depuis la plaine de la Limagne, vers les Gravanches et le Brézet,
- depuis la plaine de Bédat vers Champratel,
- depuis le Puy de Chanturgue vers l'Entre deux Villes et le site de Cataroux,
- depuis les Côtes vers Montjuzet,
- depuis le Puy de Crouel vers la Pardieu et les Cézeaux d'une part, la Pradelle d'autre part,
- mais aussi au sein même de la frange urbaine, depuis Anzelle tout au long de l'A71.
La reconstitution de la trame verte et bleue peut s'appuyer notamment sur les continuités le long des voies ferrées, de la trame viaire (alignements d'arbres, délaissés routiers, ...), sur tous les ilots de nature en ville (jardins privés, parcs, équipements sportifs,...) et sur les actions de naturation autour des cours d'eau (Cf. orientation 4). Elle peut également s'appuyer sur **un vaste programme de plantation des espaces publics à l'échelle de la ville**,

• **Lutter contre l'appauvrissement des sols et assurer la diversité des espèces.** La ville et ses franges doivent en effet être pensées comme un terrain protecteur de la biodiversité, le conservatoire des essences locales ou menacées. Pour cela, il convient d'engager une réflexion sur l'utilisation des produits phytosanitaires et sur les qualités ou la nocivité des essences plantées (invasives,...). Par ailleurs, les plantations sur l'espace public et dans le traitement des haies et des jardins privés devront privilégier la diversité des espèces.

C/ AFFIRMER LA NATURE COMME SUPPORT DU VIVRE ENSEMBLE

VILLE POUR TOUS

Le renforcement de la nature en ville doit dépasser les seuls enjeux de l'amélioration du cadre de vie et des fonctions écologiques. La coproduction de la ville avec la nature doit induire de nouveaux usages et de nouveaux espaces de partage entre les habitants.

Cela implique :

• de **développer les espaces de partage autour de la nature et de l'agriculture urbaine.** Il s'agit entre autre de soutenir les marchés existants et d'en créer de nouveaux, de poursuivre la création de jardins vivriers (familiaux ou partagés), de vergers et de pépinières, à la fois dans les lieux et parcs publics mais aussi d'encourager leur création au sein des ensembles privés de logements (à destination des résidents) ou d'activités (à destinations des employés). L'objectif d'une diversification et d'une conservation des essences pourrait ici être associé avec l'émergence d'un système d'échange (de savoir-faire, de terres, de plants, de graines,...) et de pépinières participatives.

• de **reconquérir les espaces intermédiaires**. Cela concerne les espaces communs qui ne sont pas ou peu utilisés tel que les pieds d'immeubles, les coeurs d'ilots et les espaces extérieurs des ensembles résidentiels, ainsi que les micro-espaces urbains délaissés (talus et accotements, dents creuses enfrichées,...) pour des usages temporaires ou permanents. Il s'agit notamment de faire évoluer le paysage urbain en favorisant les projets participatifs tel que la création de frontages (bandes appropriables et végétales en pied d'immeuble sur le domaine public ou privé) ou le développement de la nature verticale (végétalisation des façades ou des murs aveugles) et en toiture (y compris pour des projets d'agriculture hors sol).

• d'**associer le développement des continuités écologiques à de nouveaux usages,** s'agissant des déplacements et des lieux de convivialité, de sport et de détente. La création d'un grand parc linéaire doit s'accompagner de ramifications desservant l'ensemble des quartiers et ponctuées de lieux du vivre ensemble (équipements, places et placette, squares,...). Cette armature est renforcée par l'affirmation de sentiers urbains (Cf Orientation 6) support de circulations douces permettant de traverser la ville de part en part, de s'en évader aussi pour rejoindre la campagne sans quitter la nature du regard. Cette évolution de la structure urbaine permet un apaisement des modes de vie, (par exemple, la possibilité pour les enfants de se déplacer dans la ville en toute sécurité) et renforce la vitalité et l'animation urbaine (vivre dehors).



Le long des voies ferrées, depuis le square de la Jeune Résistance, à l'entrée du centre de Clermont, jusqu'aux Gravanches, les espaces ferroviaires délaissés pourraient accueillir un grand parc linéaire.

UN SOL FERTILE POUR LA BIODIVERSITÉ ET DE NOUVEAUX USAGES



- Préserver les espaces agricoles et naturels et renforcer les dispositifs de protection
- Qualifier les lisières urbaines
- Préserver et restaurer les corridors écologiques et les axes d'entrée de la nature en ville
- Principaux parcs et coeurs de nature existants
- Les voies ferrées : axe stratégique de circulation de la biodiversité et support d'un parc linéaire...
- ... constitué de nouveaux espaces verts de proximité et d'un grand parc central,...
- ... support de liaisons douces entre les quartiers du coeur métropolitain,...
- Préserver et valoriser la trame bleue
- Construire une trame verte urbaine en mettant en réseau les espaces de nature en ville (voiries, jardins prvés, etc...)
- Créer des sentiers urbains organisant la traversée de la ville au plus proche de la nature et se poursuivant dans les espaces naturels et agricoles
- Développer des lieux de partage et de rencontre (espaces publics, équipements, espaces intermédiaires) le long de la trame verte
- Structurer le développement urbain autour des espaces de nature en ville et assurer les continuités écologiques dans les quartiers en projet
- Entre deux Villes et Brézet : secteurs stratégiques de reconquête des espaces imperméabilisés
- Préserver le potentiel végétal des quartiers "jardinés"
- Développer la présence végétale dans les quartiers déficitaires (espaces publics, coeurs d'ilots,...)
- Développement du maraîchage
- Développement de la viticulture
- Développement des marchés et des lieux d'échanges autour de l'alimentation

ORIENTATION 4
RELATIVE AU PATRIMOINE URBAIN ET PAYSAGER

L'EXISTANT COMME RESSOURCE

L'amélioration de l'attractivité et du cadre de vie passe par le renforcement et la mise en valeur des fondements de l'identité de la ville : son histoire, sa géographie.
*Les défis d'une nouvelle composition urbaine, inscrite dans son temps, suppose de mobiliser **l'existant comme ressource** et d'adopter une nouvelle conception du patrimoine, extensive et vivante. Une forme cohérente et harmonieuse de la ville nécessite de révéler les qualités de son site naturel et de chaque époque au-delà de la simple notion d'embellissement.*
Une structure urbaine, lisible et décloisonnée, permet une appropriation de l'espace par ses habitants et le développement de nouveaux usages autour de nouveaux lieux du vivre ensemble et d'une identité urbaine fédératrice.

A/ VALORISER TOUS LES PATRIMOINES POUR RECOUDRE LES AGES DE LA VILLE

VILLE CRÉATIVE

Clermont-Ferrand possède une grande variété de tissus urbains et d'architectures caractéristiques de ses phases d'urbanisation successives : les deux centres anciens de Clermont et Montferrand, les cités Michelin et le bâti industriel, les maisons de ville et les immeubles du début du XX^{ème} siècle, les grands ensembles. Ces entités ont toute une valeur architecturale et une identité propre qu'il faut préserver, valoriser, ou réinterpréter. Leurs juxtapositions et les ruptures dans les continuités urbaines ont tendance à isoler les quartiers des uns des autres. Il s'agit alors de **recoudre les âges de la ville**, par l'innovation architecturale, la requalification urbaine et la redécouverte des patrimoines oubliés.

La ville souhaite ainsi :

• **Poursuivre la mise en valeur des centres anciens**, à la fois les actions mises en place dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Montferrand (PSMV) mais aussi en engageant une démarche de valorisation globale sur le centre de Clermont.

Au-delà de la valorisation du patrimoine bâti du Plateau et de ses espaces publics, la réflexion doit porter sur **une vision étendue du centre de Clermont** jusqu'aux boulevards de ceinture du XIX^{ème} siècle, englobant ainsi Saint Alyre, Blatin, les grandes emprises institutionnelles et d'équipements, la Tiretaine.
Un traitement cohérent de l'espace public permettrait d'assurer des transitions harmonieuses au-delà des boulevards vers le quartier de la Gare, le Quartier Latin, Chamalières, dans une logique de découverte et de circuit touristique, d'amélioration des liaisons douces interquartiers et de développement du rayonnement commercial du centre de Clermont.

Par ailleurs, une réflexion doit être engagée sur la qualité des architectures dans les centres anciens et la transformation des bâtiments et des aménagements disgracieux qui nuisent à la valorisation patrimoniale (Marché Saint Pierre, Palais de Justice, Place de la Rodade,...).

• **De préserver et réinterpréter le patrimoine industriel** de la ville, notamment dans les grandes opérations de transformations urbaines. Ce patrimoine est le support de projets architecturaux innovants et permet de conserver des repères qui intègrent les nouveaux quartiers à l'identité de la ville façonnée par ses activités et ses industries. A ce titre, l'aménagement du site de Cataroux, pivot de la reconquête du centre urbain, devra mettre en valeur les éléments d'exception et **affirmer les structures monumentales des Pistes comme architecture emblématique de la ville**.

• De préserver les qualités urbaines de certains quartiers tout en permettant leur évolution, notamment les tissus homogènes de **maisons de ville et les cités Michelin.** Leur patrimoine végétal et leur formes bâties caractéristiques doivent être maintenus, tout en permettant la réalisation des projets de chacun ou les requalifications d'ensemble.
De même, le cas échéant, les qualités patrimoniales des architectures des grands ensembles doivent être prises en compte en privilégiant leur transformation à leur démolition dans les projets de renouvellement urbain.

• **Identifier et valoriser le petit patrimoine et les sites archéologiques** et mettre en place des dispositifs permettant leur protection.

VILLE NATURE

B/ RÉVÉLER LE SOCLE NATUREL : LE RELIEF ET L'EAU

La ville de Clermont-Ferrand entretient une relation paradoxale avec son patrimoine naturel. Parfois nié ou malmené, il est pourtant essentiel à la qualité de vie et à l'identité urbaine. La ville dispose en effet :
- d'un site à la morphologie exceptionnelle avec des pentes et des vues remarquables, mais qui a connu une urbanisation peu intégrée au paysage et possède des accès limités aux "points hauts".
- un réseau hydrographique important, mais majoritairement enfoui ou inaccessible, entraînant une présence de l'eau en ville très réduite.
Ces deux éléments forts, le relief et l'eau, doivent retrouver leur place dans le paysage urbain.

Pour cela, la Ville entend :

• **Protéger les coteaux et les pentes de l'urbanisation nouvelle,** à la fois en arrêtant une limite à l'extension urbaine mais aussi en limitant les droits à construire sur les terrains en pente déjà bâtis. Par ailleurs, il s'agit de veiller à l'intégration paysagère des constructions existantes, (effets de rupture de pente, de visibilité des soubassements) et au maintien des axes de ruissellement.

• **Affirmer la valeur du grand paysage de Clermont-Ferrand,** à la fois en préservant les vues depuis la ville vers les Puys et la plaine de la Limagne et en développant l'accessibilité du relief et les parcours en belvédère (sur les Côtes, Montjuzet, Crouel).

• **Renforcer la présence de l'eau :**
- en améliorant l'accessibilité et le paysagement des tronçons existants à ciel ouvert.
- en faisant émerger les cours d'eau enterrés lorsque la technique le permet, notamment la Tiretaine Nord sur le site de Cataroux, la Tiretaine Sud au niveau du Brézet ou l'Artière à la Pardieu.
- en évoquant la présence de l'eau lorsque sa résurgence est impossible, par une signalétique ou des aménagements paysagers et ludiques (dispositifs végétalisés, fontaines, bassins ou mirroirs d'eau,...).

L'objectif est de restituer l'ensemble du tracé des cours d'eau, doublé d'une continuité piétonne, y compris sur les axes situés en-dehors de l'espace urbain (Le Bec, l'Artière).
Cela implique entre autre d'étudier les possibilités de traversée des grandes emprises privées où l'eau est déjà présente (Les Carmes, Saint Alyre).

VILLE POUR TOUS

C/ OUVRIR LES PATRIMOINES SUR LA VILLE

Appréhender le patrimoine comme un élément fédérateur du vivre ensemble dans la ville, comme un objet vivant, nécessite de poursuivre la politique de reconversion et d'ouverture des lieux délaissés ou sous-occupés. Ces lieux de réappropriation collective font partie du processus de fabrication de la ville sur elle-même (réinvestir l'existant) et allient l'histoire urbaine à de nouveaux usages. Ils participent entre autre au renforcement de la gamme des équipements de la ville et au dynamisme culturel.

Il s'agit de :

• **Poursuivre la valorisation des grands sites patrimoniaux de la ville**, à l'instar de la rénovation des remparts de Montferrand, de l'Opéra-Théâtre ou de Notre-Dame-du-Port. Au-delà des travaux de réhabilitation sur le bâti, la mise en valeur des sites passe par l**a requalification des espaces publics aux abords des édifices remarquables**. A ce titre, les grands sites institutionnels (les lycées du centre ville, les Beaux-Arts, l'Hôtel de Ville, l'Hôtel de Région), sportifs (Stade Marcel Michelin, Maison des Sports) culturels et cultuels (les musées, l'Aventure Michelin, la Maison du Peuple, la Chapelle des Carmes,...) doivent bénéficier de prolongements extérieurs de qualité sur le domaine public, dans une logique d'embellissement et d'ouverture sur la ville.

• **Poursuivre la reconversion et la réappropriation du patrimoine remarquable**, à l'instar de l'implantation de l'école d'architecture dans l'ancien Sanatorium de Sabourins ou de la Bibliothèque Communautaire et Universitaire sur le site de l'Hôtel Dieu. Cette dynamique de projet, offrant une seconde vie aux lieux du patrimoine clermontois tout en apportant de nouveaux services et équipements à la population doit être prolongée sur les éléments du patrimoine délaissé ou sous-occupé (La Halle aux blés, le Marché Saint Joseph, le réseau de caves sous le Plateau...).

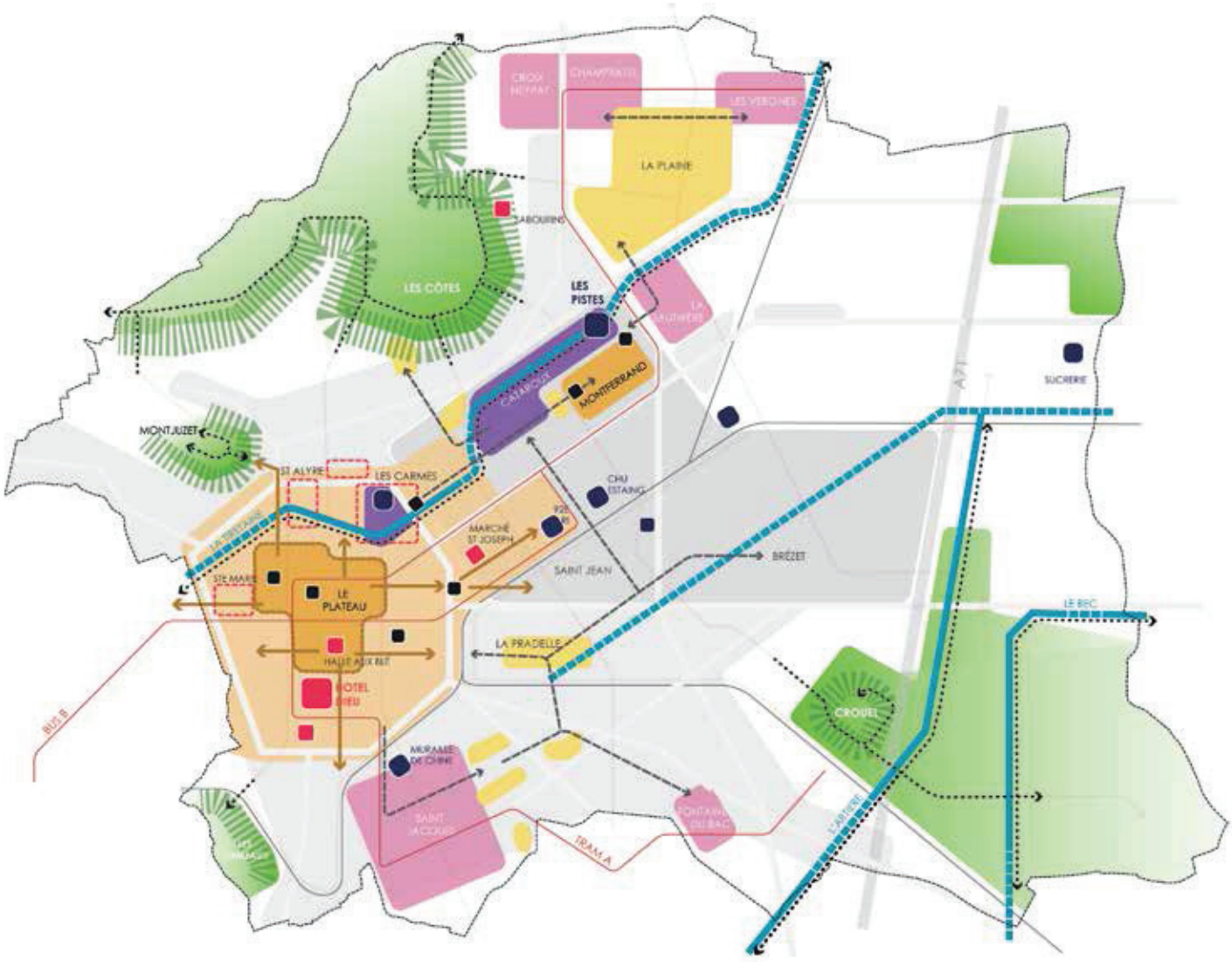
• **Décloisonner les sites exceptionnels,** publics ou privés, disposant d'un patrimoine végétal, naturel ou historique remarquable. Il s'agit d'engager une réflexion sur l'ouverture au public ou l'aménagement, à titre permanent ou exceptionnel et événementiel, des grandes emprises ceinturant le centre de Clermont et constituant des ruptures dans le tissu urbain. Cela concerne en particulier les sites, de l'Hôtel Dieu, de l'Hôpital Sainte Marie, des Petites Soeurs des Pauvres, de l'institution Saint Alyre et du Site Michelin des Carmes, disposant entre autre d'espaces verts ou d'accès à la Tiretaine découverte.



Un patrimoine industriel caractéristique avec l'architecture monumentale des Pistes, et en arrière-plan le Puy de Chanturge offrant un aperçu de la grande nature qui entoure la ville.

Le paysage existant est un support de projet. Il s'agit de révéler les qualités des sites

L'EXISTANT COMME RESSOURCE



- Poursuivre la mise en valeur des centres anciens
- Engager une réflexion globale sur le tissu ancien de Clermont et ses liens interquartiers...
- ... pour une vision étendu du centre de Clermont.
- Préserver les Cités Michelin et quartiers de maisons de ville
- Valoriser le passé industriel et réinterpréter son patrimoine
- Mettre en valeur ou réinterpréter l'architecture des grands ensembles
- Recoudre les ages de la ville grâce à la transformation et l'intensification urbaine (formes urbaines, espaces publics,...)
- Requalifier les abords des équipements et du patrimoine remarquable
- Poursuivre la reconversion du patrimoine et enrichir la gamme des équipements
- Affirmer et mettre en valeur les architectures caractéristiques et les repères urbains
- Décloisonner les sites remarquables
- Valoriser le paysage des franges
- Préserver les pentes et améliorer l'insertion paysagère de l'urbanisation existante
- Renforcer la présence de l'eau
- Développer des continuités piétonnes:
 - le long du parcours de l'eau
 - sur les belvédères

ORIENTATION 5
RELATIVE AUX RESSOURCES, AUX RISQUES ET NUISANCES

UN CYCLE STABLE, SAIN ET PERFORMANT POUR DES MODES DE VIE DURABLES

***Construire un cycle stable et sain**, relevant les défis d'**un développement durable,** nécessite d'intégrer en amont les questions de l'approvisionnement et des consommations de la ville, d'agir pour la santé et la sécurité de tous aujourd'hui en anticipant les enjeux du monde de demain.*
Cela suppose d'appréhender le métabolisme de la ville. Clermont-Ferrand consomme des biens et des services, des produits alimentaires, de l'eau, des flux et de l'énergie sous différentes formes qui doivent être transformés ou recyclés, intégrés dans un cycle fonctionnel performant, de manière à construire une ville attentive à ses ressources, à l'environnement, à ses habitants.
Il s'agit de tendre vers trois ambitions urbaines :
- Une ville intelligente, au service de la transition énergétique.
- Une ville résiliente, qui maîtrise ses aléas et ses rejets.
- Une ville du bien-être, capable de résorber ses pollutions et ses nuisances.
Les objectifs du Projet D'aménagement et de Développement Durable s'appuient notamment sur les préconisations du Plan Air Énergie Climat Territorial (PAECT) de Clermont Communauté.

A/ PROMOUVOIR LA VILLE CONTRIBUTIVE ET INTELLIGENTE

VILLE CRÉATIVE

La lutte contre le réchauffement climatique et les émissions de gaz à effets de serre suppose de mettre en place des dispositifs matériels et organisationnels qui permettent à chacun, et à la collectivité, d'**adopter un mode de vie durable**. Ces dispositifs s'intéressent autant aux sources d'alimentation (des contributions multiples) qu'à leurs circuits et mises en réseaux (un système performant et connecté, intelligent) et concernent autant **l'efficacité énergétique** que **l'innovation technologique**.

Pour accélérer sa transition énergétique et écologique la Ville entend :

• **Développer les énergies renouvelables et la production énergétique dans l'espace urbain**, aussi bien en tant que source d'électricité que de chauffage :
- en encourageant l'implantation de petites unités de production dans les quartiers résidentiels, à l'instar des chaufferies bois existantes,
- en encourageant les installations de productions énergétiques en toiture des équipements publics,
- en s'appuyant sur le centre de valorisation des déchets de Puy Long (biogaz),
- en étudiant les possibilités d'utilisation de la géothermie,
- en accompagnant les dispositifs et les démarches qui se mettent en place lors des rénovations des grands ensembles, mais aussi dans le parc privé, notamment le développement de l'énergie solaire et du petit éolien en toiture.
- en considérant les zones d'activités comme des lieux de production énergétique et en favorisant l'émergence de zones d'activités passives ou à énergie positive. Ces réflexions sont à mener notamment sur les zones à requalifier du Brézet et de la Pardieu en adoptant une vision d'ensemble plutôt que sur chaque construction prise individuellement.

• **Accompagner la rénovation énergétique et thermique du bâti et lutter contre les déperditions**, notamment dans le cadre des opérations d'amélioration de l'habitat du parc ancien et de la rénovation des ensembles résidentiels de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, particulièrement énergivores.

• **Encourager la haute qualité environnementale dans la construction neuve,** y compris dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme par l'instauration d'un bonus écologique (de hauteurs ou d'occupation du sol) pour les constructions satisfaisant à des critères de performance énergétique élevés.

• **Développer les systèmes intelligents** (smart grid) **et la mutualisation des ressources** dans une logique de performance des circuits et de rationalisation des consommations énergétiques, à la fois :
- à l'échelle des quartiers, en développant les réseaux de chaleur et en mettant en place des systèmes contributifs (mutualisation et redistribution des productions énergétiques à l'échelle du quartier).
- à l'échelle de la ville, en optimisant les performances énergétiques et en réduisant les consommations, à l'instar du dispositif de télégestion de l'éclairage public.

Ces objectifs supposent une maîtrise des nouvelles technologies et un développement des outils numériques, à la fois dans une logique d'expérimentation urbaine et de participation de la population à la gestion des ressources via des plateformes numériques facilement utilisables.

VILLE NATURE

B/ MAÎTRISER LES ALÉAS ET LES REJETS

La coproduction de la ville avec la nature implique de **repenser les interactions entre la ville et son environnement** à la fois :
- en intégrant les incidences des phénomènes climatiques et les aléas naturels dans le processus de construction de la ville. Le site de Clermont-Ferrand présente en effet une vulnérabilité face aux risques canicule et inondation accentués par les changements climatiques.
- en limitant les impacts des activités humaines sur la nature et en reconstituant un cycle sain vis-à-vis des rejets de la ville et des ressources naturelles.

il s'agit de :

• **Intégrer la gestion du risque d'inondation** à l'aménagement des espaces concernés. Le risque d'inondation ne doit pas être un frein à l'occupation des espaces mais doit être le support de développement de techniques innovantes et induire des espaces urbains de qualité. A ce titre, l'aménagement du site de Cataroux, en partie situé en zone inondable, constitue un site d'expérimentation d'une ingénierie urbaine de gestion de l'aléas.

• **Lutter contre les phénomènes d'ilots de chaleur** dans le tissu urbain existant et dans la conception des projets urbains. Il s'agit entre autre de veiller à la circulation de l'air et au rafraîchissement des façades et des cœurs d'ilots (présence végétale, de l'eau, des ombres).

• **Se prémunir contre le risque Retrait Gonflement Argileux** en veillant à l'utilisation de procédés constructifs adaptés dans les zones concernées.

• **Promouvoir une gestion précautionneuse et alternative de l'eau :**
- En favorisant l'infiltration et un traitement naturel des eaux de ruissellement en amont de leur rejet dans la nature. Il s'agit d'encourager les dispositifs tel que les noues, les bassins filtrants ou le lagunage dans les aménagements.
- En encourageant les dispositifs de récupération des eaux pluviales à des fins domestiques.
- En menant une réflexion sur la récupération de chaleur sur les eaux usées (les calories des eaux grises).
- En veillant à la qualité de l'eau potable et en limitant les pollutions des nappes phréatiques.

• **Assurer une gestion durable du traitement des déchets,** notamment par le réemploi et la valorisation (recyclage, compostage, méthanisation).

• **Lutter contre la pollution des sols** et assurer un traitement des terres polluées, en privilégiant les techniques environnementales sur site (phytorestauration,...). La dépollution des sols doit être particulièrement étudiée lors des projets de reconversion des sites industriels.

C/ RÉDUIRE LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

La population de Clermont-Ferrand est particulièrement soumise aux nuisances issues de la circulation routière. Avec de nombreux axes à fort trafic qui traversent des quartiers résidentiels, la réduction du bruit et de la pollution sont des enjeux forts de santé publique. En-dehors des orientations relatives à la mobilité (Cf p.38), il s'agit d'engager un réflexion sur le transport de marchandises, sur les dispositifs de limitation du bruit, sur la qualité des matériaux et des aménagements :

• **Réduire la circulation des poids lourds et des véhicules polluants dans le centre urbain en repensant le système de transport de marchandise.** Il s'agit de réduire les émissions de polluants liés au "dernier kilomètre" en réfléchissant à l'adoption d'une Logistique Urbaine Mutualisée et Durable (LUMD). Cette stratégie consiste à mettre en place des plateformes logistiques permettant l'approvisionnement du centre urbain par des modes de transports moins polluants (par exemple en développant le fret ferré par le train et le tramway ou l'utilisation de véhicules électriques).

Une réflexion doit notamment être engagée sur l'implantation d'une ou plusieurs plateformes de mutualisation de l'apport des marchandises à proximité des voies ferrées ou du tramway (la Pardieu, les Gravanches, le Brézet), aisni que sur l'instauration de périmètres de livraisons propres, en particulier dans le centre de Clermont.

• **Lutter contre les embouteillages et les ralentissements** par le réaménagement des intersections et carrefours problématiques et la synchronisation des feux (principe de l'"onde verte")

• **Lutter contre les nuisances sonores liées à la circulation.** Des pistes de travail peuvent être engagées sur l'emploi de revêtements acoustiques, de parois anti-bruit innovantes ou la limitation de la vitesse sur les axes bruyants.

• **Veiller à la cohérence des implantations des structures accueillant les populations les plus vulnérables** (écoles, résidences seniors, crèches,...) vis-à-vis des risques et nuisances.

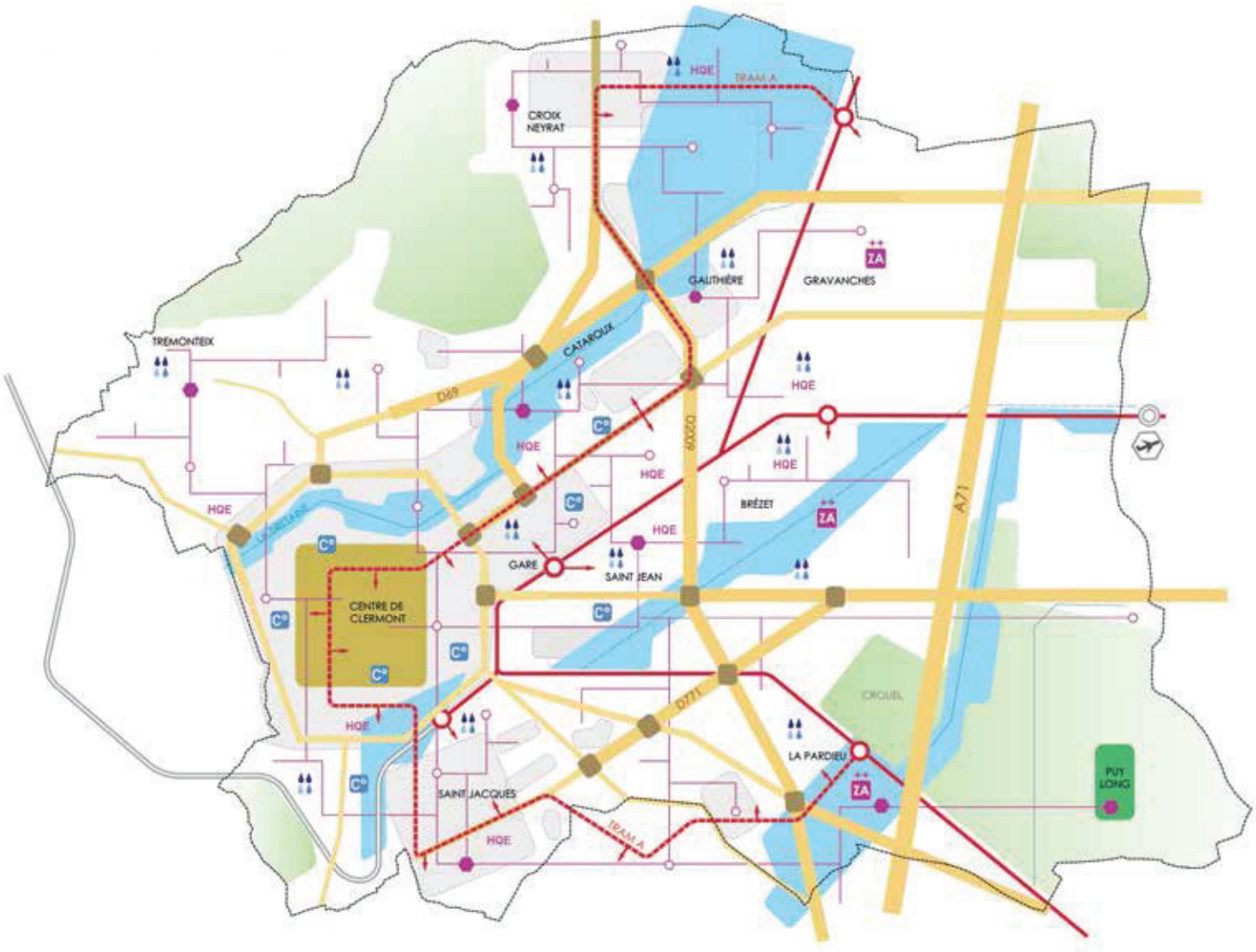
La réduction des vulnérabilités et des dommages sur la santé suppose également d'intégrer la notion de bien-être aux projets de construction et d'aménagement :

• **En favorisant l'emploi des éco-matériaux** (biosourcés ou issus du recyclage) et à faible émission de COV (Composé Organique Volatil).

• En privilégiant les essences peu allergisantes dans l'aménagement des espaces verts.

• En étudiant et en développant des outils de mesure sur les secteurs particulièrement exposés aux ondes électromagnétiques.

UN CYCLE STABLE, SAIN ET PERFORMANT POUR DES MODES DE VIES DURABLES



Développer les lieux de production d'énergie renouvelable dans l'espace urbain,...

... et la mise en réseaux des énergies et de la chaleur : les lieux de distribution et de contribution

Tendre vers des zones d'activités à énergie positive

Encourager la Haute Qualité Environnementale des constructions, notamment dans les grands secteurs de projets

Accélérer la rénovation énergétique du bâti ancien et des grands ensembles

Centre de valorisation des déchets de Puy Long

Lutter contre le phénomène d'ilots de chaleur

Limiter le ruissellement et promouvoir une gestion précautionneuse de la ressource eau

Intégrer le risque d'inondation et développer des techniques innovantes et des espaces de qualité

Limiter les nuisances liées à la circulation routière (bruit et pollution)

Lutter contre les embouteillages et ralentissement (aménagement des portes urbaines et onde verte)

Développer le transport de marchandise ferré

... y compris par le tram dans le centre urbain,...

... et instaurer un périmètre de livraison propre dans le centre de Clermont

ORIENTATION 6
RELATIVE AUX DÉPLACEMENTS

LA MOBILITÉ COMME MESURE DU TERRITOIRE

La question de la mobilité s'apprécie à une diversité d'échelles en fonction des distances à parcourir, des modes de transports utilisés, des motifs de déplacements et du profil des usagers. Elle concerne autant le fonctionnement de la ville et de ses quartiers que celui du territoire de l'agglomération (460 000 déplacements journaliers internes à Clermont-Ferrand, 250 000 déplacements jours entre Clermont-Ferrand et les autres communes de l'agglomération). Ces variations d'échelles et "d'espace-temps" impliquent de penser ***la mobilité comme la mesure du territoire*** *entre la ville des flux (les infrastructures) et la ville des proximités (celle de la marche, du vélo, du temps réduit).*
A l'enjeu social d'un droit à la mobilité, à l'enjeu environnemental d'une réduction des véhicules motorisés particuliers, s'ajoute l'enjeu de la performance des réseaux et du bon fonctionnement urbain.

A/ CONSTRUIRE UNE ARMATURE DES DÉPLACEMENTS PERFORMANTE SUR LE GRAND TERRITOIRE

VILLE CRÉATIVE

La mise en place d'une politique globale des transports, notamment élaborée dans le cadre du *Plan de Déplacement Urbain de Clermont Communauté (PDU)* s'appuie sur l'amélioration des performances des réseaux de transports, qu'ils soient dédiés à la circulation automobile ou au transports en commun et sur un développement de l'intermodalité.

Il s'agit de :

• **Améliorer les fonctionnalités des grands axes de circulation** par la mise en place d'un système viaire territorialisé qui permet de passer d'une vitesse à une autre en se coordonnant progressivement avec d'autres modes de transport, depuis l'autoroute jusqu'au cœur de la ville.
Il s'agit d'uniformiser le traitement et les fonctions de la voirie selon une nouvelle hiérarchie viaire, où la place de la voiture évolue graduellement.
Le système viaire à mettre en oeuvre se compose :
- **des voies rapides**, de transit et d'entrée de ville (les autoroutes, D766, D769,...)
- des "**allées de la mobilité**", axes performants d'entrée dans le centre ville et support de plusieurs modes de transports. Elles intègrent entre autre les boulevards express existants (D69, D771, D2009) et futurs, notamment le projet de **Liaison Urbaine Sud Ouest** (LUSO).
Une réflexion sur une meilleur intégration de ces axes dans le tissu urbain doit être engagée afin d'atténuer leur caractère routier monofonctionnel et les coupures urbaines qu'ils engendrent. De même, une réflexion doit être engagée sur la requalification des grands carrefours présents dans le centre urbain et aux entrées de ville.
- **des boulevards urbains**, apaisés et fonctionnels, ceinturant le centre de clermont et irriguant les faubourgs.

La validité de ce schéma suppose à la fois :
- de **mettre en oeuvre une politique de stationnement cohérente** avec l'armature des transports collectifs et des quartiers apaisés, notamment à l'interface de chacune des parties du système viaire (parking relais le long de l'axe de la D2009, stationnements aux portes du centre-ville) pour favoriser le report modal.
- d'engager des actions pour fluidifier la circulation, à l'instar du projet de coordination des feux tricolores (principe de l'onde verte) et de mise en cohérence des sens de circulation.

• **Renforcer la desserte en transports en commun,** notamment par la création de nouvelles lignes structurantes ou l'extension des lignes existantes. Il s'agit de desservir en priorité les pôles générateurs de déplacements situés hors des aires d'influence des lignes structurantes existantes, à savoir :

- **les lieux d'activités** de la frange Est du territoire, en particulier le Brézet et les Gravanches.
- **les sites stratégiques du développement urbain**, notamment Saint Jean et Cataroux - Les Pistes.

Le développement d'une desserte cadencée et en site propre sur l'axe de la **RD 2009** doit être étudié, en complémentarité avec l'objectif du "RER clermontois" prescrit dans le PDU.

L'organisation des lignes structurantes doit être complétée par **un maillage de lignes de bus performant sur les grands axes interquartiers et à destination des communes périphériques**. La desserte des pôles extérieurs, des centres bourgs mais aussi des grands équipements (Halle d'Auvergne, Hôpital Nord,...) doit également permettre la desserte des quartiers traversés dans Clermont-Ferrand et favoriser l'intensification urbaine.

Par ailleurs, le PDU affirme la volonté de **développer l'offre ferrée** sur le réseau régional avec l'ouverture de nouvelles haltes ferroviaires et l'accentuation de la desserte dans l'agglomération. A ce titre, la gare de la Pardieu, la halte de la Rotonde et la gare centrale de Clermont verront leurs fonctions renforcées et la création d'une nouvelle halte ferroviaire dans le quartier des Vergnes est étudiée, en lien avec l'extension de la ligne A du tramway.

• **Multiplier les lieux de l'intermodalité,** en lien avec l'armature des transport en commun, du développement de l'offre ferrée et du système viaire territorialisé. Il s'agit de favoriser le report modal de la voiture vers d'autres modes de transport, mais aussi d'améliorer les interconnections entre les différents transports en commun et les complémentarités avec les modes doux. Il est ainsi envisagé de renforcer l'offre en Parking Relais et de proximité (notamment au niveau du Brézet - Saint Jean et à l'entrée Nord de la ville) et en Pôle d'Echange Intermodaux en complément de celui de la gare en constitution (notamment au niveau de la Pardieu, des Salins, des Pistes et de la Halte ferroviaire des Vergnes).

VILLE NATURE

B/ DÉVELOPPER UN RÉSEAU VERT POUR LES MODES DOUX

La volonté de réduire les déplacements motorisés suppose d'aménager des itinéraires alternatifs pour le développement des modes doux : le vélo, la marche. Les itinéraires cyclables et les secteurs de circulation apaisée se sont multipliés ces dernières années mais ne constituent pas une armature des déplacements doux continue permettant de traverser la ville de part en part. La création d'un parc linéaire et de ses ramifications dans le cadre d'un Plan Vert permet d'y associer la question des mobilités douces à l'échelle de la ville.

Il s'agit de :

• **Mettre en continuité le réseau cyclable existant** dans le centre urbain, en aménageant les "chaînons manquants" par des aménagements de voiries, notamment au droit des carrefours dangereux pour la circulation des cyclistes.

• **Poursuivre l'extension du réseau cyclable** à l'échelle de l'agglomération, notamment vers les centres bourgs des communes périphériques, les lieux d'activités et la campagne alentours.

• **Créer un réseau de sentiers urbains,** itinéraires piétons ou cyclistes dissociés des grands axes de circulation automobile et empruntables au quotidien. Ils sont complémentaires des grandes continuités végétales, relient entre eux les coeurs de nature présents dans le centre urbain (les parcs et les squares) et organisent la traversée de la ville de part en part depuis les franges agricoles et naturelles. Ils permettent également la desserte des équipements et des pôles de proximité, notamment des équipements liés à l'enfance afin d'assurer des cheminements apaisés et sécurisés.

C/ PARTAGER L'USAGE DE LA VOIRIE ET DE NOUVEAUX SERVICES EN MOBILITÉ

Les modes de déplacements et leur répartition dans l'espace de la ville impactent fortement le paysage urbain et les qualités de la vie en ville. L'omniprésence de la voiture et la forte accidentologie nécessite de repenser la place de la voiture et son usage. Il s'agit d'accentuer le partage de la voirie entre les différents modes de déplacements, d'apaiser la circulation et d'offrir une gamme complète de services en mobilité pour s'adapter à l'évolution des modes de vie et aux situations de chacun.

La Ville entend ainsi :

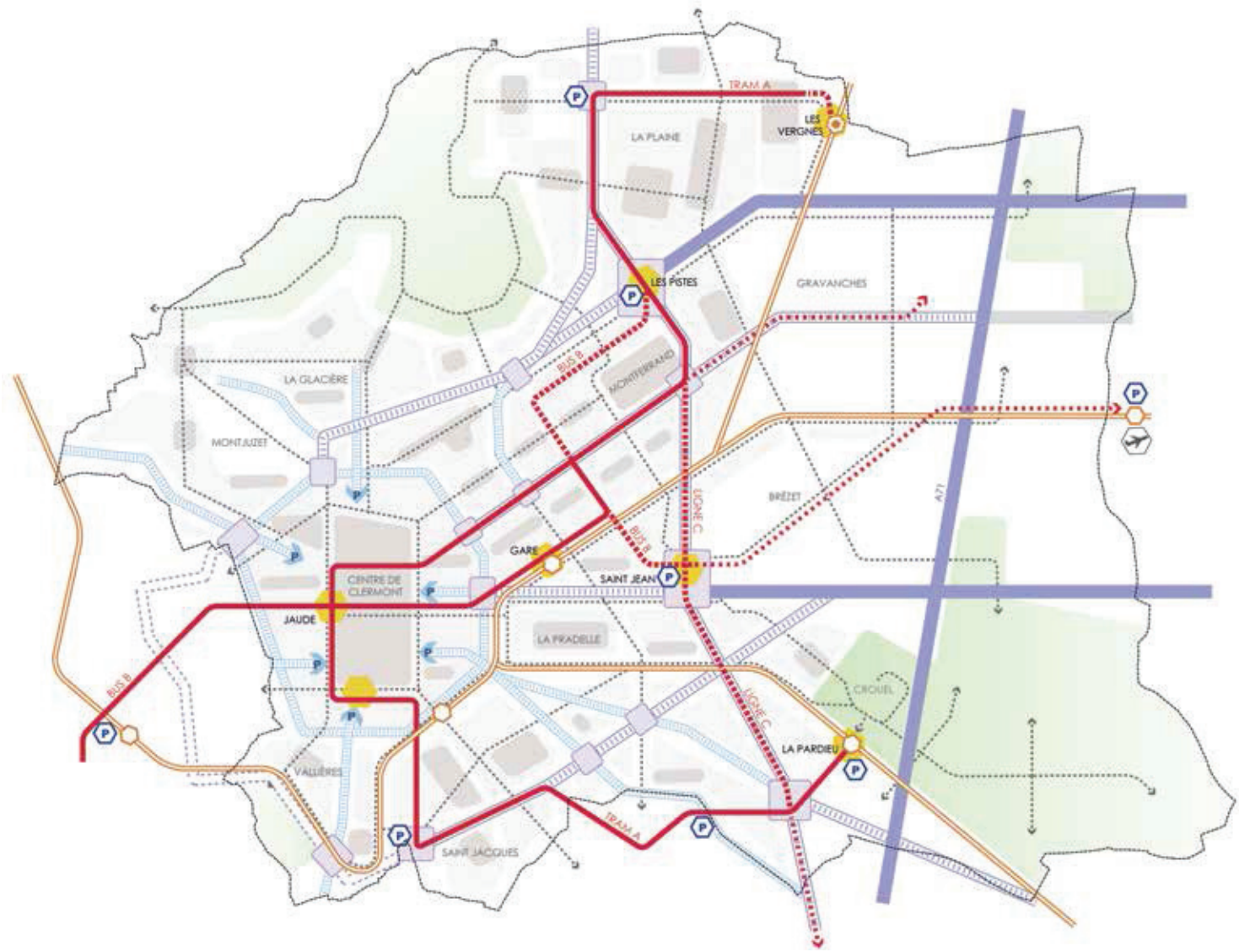
• **Développer les zones de partage de la voirie et d'apaisement de la circulation**, à l'échelle des quartiers mais aussi sur certains axes interquartiers :
- Le dispositif de zones 30, déjà présents dans une dizaine de quartiers pourrait être étendu, notamment dans le centre de Clermont à l'intérieur de la ceinture des boulevards du XIX^{ème} siècle.
- Une mise en réseaux des zones 30 sera étudiée pour permettre de créer des continuités de circulation apaisée et de partage de la voirie (en lien avec les sentiers urbains et le réseau vert).
- De même, l'aménagement, au sein de chaque quartier, d'une "zone de rencontre" ou fermée partiellement ou temporairement à la circulation automobile pourrait permettre de retrouver des usages disparus (exemple : jouer dans la rue après la sortie de l'école) et un apaisement de la circulation sera recherché au droit des équipements, notamment sportifs et scolaires.

• **Renforcer l'accessibilité des espaces publics** aux personnes en situation de handicap par des aménagements et une signalisation adaptée.

• **Développer de nouveaux services en mobilité**, partagés et moins polluants. Cela concerne à la fois :
- La poursuite du développement de l'offre de vélo en libre service ou des dispositifs de location traditionnelle.
- Le soutien à l'émergence des services d'autopartage et de covoiturage.
- Le développement d'une offre en transports électriques (automobiles ou deux roues) et l'augmentation des points de recharge, notamment au sein des aires de stationnement.
- Le renforcement de l'offre de transport à la demande, notamment à destination des seniors.
- Le soutien au développement des Plans de Déplacement des Etablissements (entreprises, administration, université, écoles,...)

Il s'agit d'intégrer ces nouveaux services en mobilité dans la politique globale des transports à l'échelle de l'agglomération (plateforme numérique dédiée, places de stationnement réservées, compatibilité avec les titres de transports en commun,...). Les nouveaux services et les dispositifs de mobilité partagée sont à développer en priorité :
- au sein des parkings publics ou privés dans le centre ville,
- dans les Parkings Relais et les pôles d'échanges,
- au droit des Portes Urbaines, à l'interface des échelons de la hiérarchie viaire.

LA MOBILITÉ COMME MESURE DU TERRITOIRE



UN SYSTÈME VIAIRE TERRITORIALISÉ :

- Voies rapides
- Allées de la mobilité : axes automobiles et de transports collectifs performants
- Projet de Liaison Urbaine Sud Ouest (LUSO)
- Boulevards urbains apaisés et support de transports collectifs
- Axes d'entrée dans le centre de Clermont : amélioration des fonctionnalités des parking du centre ville
- Portes urbaines : lieux du report modal et de développement de nouveaux services en mobilité
- Apaisement de la circulation dans les quartiers et création d'espaces partagés (coeur de quartiers ou liaisons interquartiers)

TRANSPORTS EN COMMUN ET CIRCULATIONS DOUCES

- Renforcement de l'offre ferrée
- Création d'une nouvelle halte ferroviaire (les Vergnes)
- Transports en commun structurants existants...
- ... à créer (temps 1)
- ... à créer (temps 2)

 desserte du coeur métropolitain et des lieux d'activités
- Renforcement des parking relais et de proximité
- Aménagement de Pôles d'échanges intemodaux
- Renforcer le maillage en liaisons douces et assurer sa continuité (sentiers urbains et pistes cyclables)

ORIENTATION 7
RELATIVE AUX ÉQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES,
À L'ESPACE PUBLIC ET AU LIEN SOCIAL

LA MÉTROPOLE DES PROXIMITÉS

Le fonctionnement urbain s'appréhende autant dans ses pratiques quotidiennes qu'exceptionnelles, à l'échelle du quartier autant que du grand territoire, au niveau des besoins individuels autant que des usages collectifs. Il ne s'appuie pas sur les seuls secteurs d'emploi et d'habitat et leurs déplacements pendulaires mais aussi sur les lieux de consommation, d'enseignement, d'activités culturelles ou sportives, sur les espaces publics... en somme, sur les lieux de la "vie extérieure".
Il suppose des équipements et des services tantôt fédérateurs tantôt très ciblés, capables de satisfaire les attentes de chacun et d'attirer une population nouvelle, des étudiants, des entreprises, des touristes... L'attractivité et la qualité de vie sont ainsi deux notions intimement liées qui se nourrissent mutuellement.
Clermont-Ferrand a renforcé ces dernières années la palette de ses équipements et services, mais doit, comme d'autres villes, sans cesse réinventer ses espaces communs et son accessibilité. Il s'agit de construire ***une métropole des proximités****, où les lieux phares de la ville et du quotidien bénéficient d'une attention particulière, qualitative, adaptée à l'évolution des besoins et des modes de vie.*

A/ SATISFAIRE LES BESOINS ET LES ÉQUILIBRES EN SERVICES MÉTROPOLITAINS ET DE PROXIMITÉS

VILLE CRÉATIVE

L'armature de la ville s'est toujours appuyée sur plusieurs polarités : Clermont et Monferrand, les Carmes et Blatin, puis progressivement, les Cézeaux, la Pardieu, l'Entre deux Villes et les quartiers Nord. La réalisation de la ligne A du tramway a été l'occasion de créer un fil conducteur reliant les grands équipements et d'**assurer le bon fonctionnement d'une ville multipolaire**. Cependant subsiste la question de la pérennité et de l'équilibre des pôles commerciaux, du renforcement de la gamme des équipements métropolitains et des pôles de proximité nécessaires à la vie des quartiers.

La ville entend ainsi :

• **Soutenir un développement commercial cohérent,** quant aux localisations et à la taille des équipements commerciaux. Si les pôles du grand commerce situés en périphérie doivent pouvoir évoluer et se diversifier, ils ne doivent pas nuire au développement et au maintien d'un tissu commercial de proximité. Il s'agit entre autre :
- de préserver les linéaires commerciaux existants, notamment dans le centre "étendu" de Clermont. La vitalité des commerces du Plateau peut notamment s'appuyer sur le renforcement de l'offre des centres commerciaux de la place de Jaude(Centre Jaude, Carré de Jaude,...),
- d'enrichir et revitaliser les commerces sur les axes de faubourgs et dans le centre de Montferrand,
- de développer des polarités commerciales de proximité, à l'instar des pôles créés dans le cadre de la rénovation des grands ensembles, dans les quartiers résidentiels présentant un déficit de petits commerces (La Glacière, les Bughes, Vallières, la Pradelle,...).

De manière générale, il s'agit de prévoir des locaux à rez-de-chaussée dans les nouvelles constructions, y compris dans les sites de reconquête urbaine afin d'y créer un véritable tissu urbain satisfaisant aux besoins de proximité des futurs habitants.

• **Enrichir la gamme des équipements métropolitains,** vecteur d'attractivité et répondant aux aspirations de la population. Si de nombreux grands équipements, publics ou privés, ont vu le jour depuis une vingtaine d'années (Stade Gabriel Montpied, Polydôme et Coopérative de Mai, CHU d'Estaing, Musée de l'Aventure Michelin...), d'autres sont en cours de projet ou d'achèvement, notamment :

- la Bibliothèque Publique Universitaire sur le site de l'Hôtel Dieu,
- la Scène Nationale sur l'ancienne gare routière,
- de nouveaux lieux d'enseignement supérieur et de services aux étudiants autours de l'avenue de la République,
- l'Hôtel de Région à Montferrand,
- un lycée professionnel à Saint Jean,
- la restructuration du centre commercial Nord avec entre autre l'implantation d'un cinéma et d'un pôle tertiaire,
- le secteur commercial des Gravanches.

La question des grands équipements métropolitains concerne également **le développement économique et l'accessibilité de la ville**. Il s'agit notamment :
- de promouvoir la nécessité d'une meilleure desserte ferroviaire avec Paris et Lyon, notamment en soutenant le projet de ligne à grande vitesse Paris Orléans Clermont Lyon (POCL),
- de renforcer l'Aéroport de Clermont-Ferrand (destinations et horaires),
- de renforcer les équipements du tourisme de rencontre et de créer un grand équipement dédié au savoir-faire (Cf. Orientation 2).

• **Adapter l'offre en équipements de proximité à l'évolution des quartiers.** Chaque habitant doit pouvoir trouver à proximité de son domicile les équipements et services nécessaires au quotidien sans être pénalisé par un temps de déplacement important. Il s'agit notamment de pouvoir accéder à pieds aux équipements scolaires, de la petite enfance et aux commerces alimentaires. Les secteurs d'intensification et de reconquête urbaine doivent bénéficier de services de proximité correspondant à l'augmentation de leur population.
A ce titre, l'Entre deux Villes ne doit pas seulement accueillir de grands équipements métropolitains et une réflexion doit être menée en amont sur les besoins en proximité des futurs habitants.

VILLE NATURE

B/ DÉVELOPPER LA VIE EXTÉRIEURE

La volonté de renforcer la présence de la nature en ville s'accompagne du développement de nouveaux usages, mais plus largement du **développement de la vie extérieure**. C'est la question de la vitalité qui est ici en jeu : la vitalité des personnes (être en bonne santé, faire du sport, manger sainement), la vitalité de l'animation urbaine (la qualité des espaces publics, les événements, l'offre culturelle).

Il s'agit de :

• **Multiplier les lieux de pratiques sportives,** à la fois en complétant la gamme de équipements de proximité et en optimisant les complexes sportifs existants afin d'y intégrer de nouvelles disciplines. Par ailleurs, l'introduction d'équipements sportifs légers sur l'espace public et dans les parcs contribue au développement du sport dans la ville. Il s'agit par exemple de concevoir les sentiers urbains comme des parcours de santé.

• **Fédérer autour de l'alimentation,** notamment dans le cadre du partage des savoir-faire du pôle agrialimentaire, du développement de l'agriculture urbaine et périurbaine, de la conservation des espaces et des essences. Il s'agit de favoriser les implantations, temporaires ou permanentes en lien avec ce thème : marchés locaux, restaurants éphémères, potagers solidaires, etc...

• **Concevoir des espaces publics permettant des usages éphémères, évolutifs, intergénérationnels,** mais aussi adaptés aux variations climatiques. Il s'agit de favoriser l'animation urbaine :
- en réalisant des espaces publics facilement appropriables par une grande diversité d'activités (cours de sports en plein air, arts de rue, expositions, jeux d'enfants,...),
- en réalisant des espaces agréables et utilisables en toute saison. Par exemple, en intégrant la question des ombrages et de la fraîcheur en été (grands arbres, ombrières, jeux d'eau,...) mais aussi des pratiques de l'espace en hiver (brise-vents, patinoire,...).

Une attention particulière sera portée à la fois :
- à la place de l'enfant sur le domaine public en proposant des lieux sécurisés, des espaces de jeux ou de développement de l'imaginaire,
- à la place de l'art et de la culture sur le domaine public en proposant des lieux d'expression éphémères et en favorisant les manifestations culturelles (théâtre de plein air, concert,...),
- au développement d'un espace public intelligent et connecté grâce à l'utilisation de nouveaux outils numériques (éclairage, bornes interactives).

C/ RÉINVENTER LES LIEUX DE LA VILLE ET LES CONTINUITÉS

VILLE POUR TOUS

Pour être attractive, Clermont-Ferrand doit développer des espaces de vie, des espaces de ville, innovants, ancrés dans un tissu urbain évolutif et inédit. Les lieux du quotidien ne sont pas ceux de la banalité, l'enrichissement des fonctions métropolitaines ne correspond pas à un cahier des charges pré-établi auquel se soumettrait toutes les grandes villes. Les orientations précédentes du PADD, pour une ville des savoir-faire, une coproduction avec la nature, la mobilisation de l'existant, le métabolisme urbain et la ville intelligente, doivent trouver une traduction dans les aménagements, les architectures, les usages. La recherche d'une certaine porosité du tissu urbain et d'une appropriation de la ville par ses habitants, s'appréhende au travers d'une novation dans la programmation des équipements et des lieux de proximité, une novation dans la conception urbaine et le traitement des continuités.

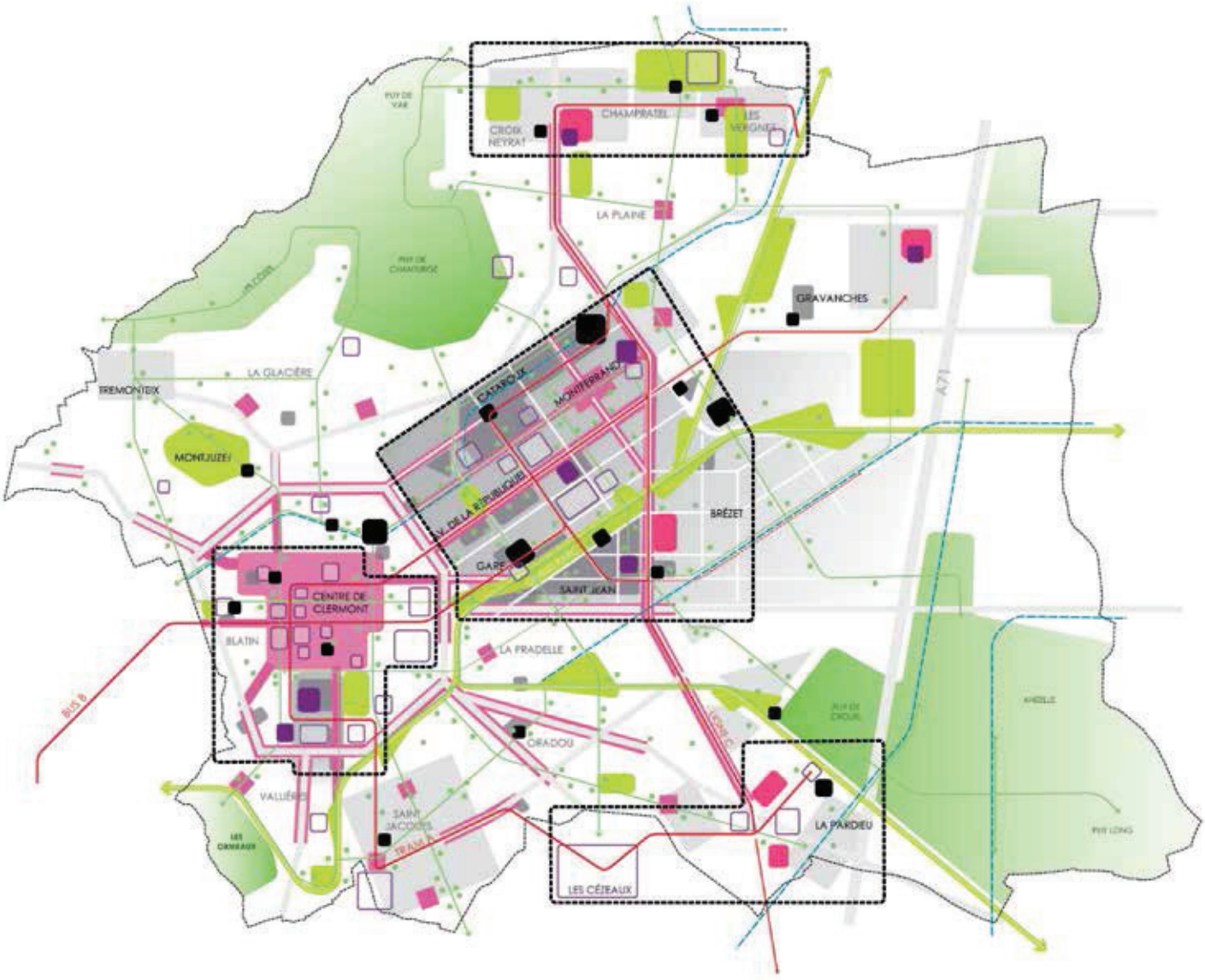
Il s'agit de :

• **Concevoir des équipements capables d'accueillir une diversité d'usages et de pratiques,** afin d'optimiser l'espace et les investissements, d'éviter une sous-occupation des locaux et de concevoir des lieux qui s'adressent à tous. Cela repose :
- sur l'aménagement de lieux non dédiés à une activité spécifique, par exemple appropriables à la fois pour le sport et la culture, utilisables pour des événements ou des pratiques régulières.
- sur le développement de lieux relais dans les quartiers (relais pour la vie associative, pour le travail partagé, pour des livraisons de proximité, pour les Systèmes d'Échange Locaux,...).
- sur l'intégration dans les grands équipements métropolitains de services complémentaires et d'espaces de convivialité ouvert à tous (exemple : coworking et ludothèque dans les bibliothèques) et en développant des initiatives "hors les murs" (par exemple avec les écoles, avec les commerces de quartiers,...).

• **Multiplier les "repères" urbains,** fondateurs de l'identité de la ville et des quartiers, au travers :
- d'une programmation innovante et mixte à l'échelle de l'ilot ou du bâtiment (mixité verticale),
- de la qualité architecturale (bâtiment totem, réinterprétation du patrimoine,...),
- d'espaces publics ludiques et remarquables.

• **Reconstituer un tissu urbain maillé,** facilitant les cheminements et les traversées, évitant les enclaves et les ilôts trop étendus, notamment dans les sites de reconquête urbaine occupés actuellement par de grandes emprises.
Les continuités urbaines ainsi créées sont le support d'une urbanisation dense et organisent les lieux de la proximité dans les quartiers (équipements, espaces publics,...). A ce titre, les grandes continuités vertes et de l'armature des réseaux de transports collectifs, sont le support privilégié de la localisation des grands équipements métropolitains.

LA MÉTROPOLE DES PROXIMITÉS



LES LIEUX STRUCTURANTS DE LA TRANSFORMATION URBAINE

- Le nouveau coeur métropolitain, dense, évolutif et maillé
- Les grands secteurs de projet... (zones d'activités, grands ensembles, écoquartiers)
- ... et les emprises mutables
- Les transports en commun structurants d'aujourd'hui et de demain
- Le parc linéaire
- Les sentiers urbains
- La frange urbaine (nature et alimentation)

LIEUX METROPOLITAINS / LIEUX DE LA PROXIMITÉ

- Les grands pôles métropolitains à conforter :
 - Centre Clermont / Quartier Latin
 - Entre deux Villes / Brézet
 - Pardieu / Cézeaux
- Grands équipements et services métropolitains existants
- Grands équipements et services métropolitains en projet
- De nouveaux lieux métropolitains demain : nouveaux services, réappropriation, repères urbains
- De grands lieux de nature et de sport en ville
- Et des lieux de la proximité (équipements et services, espaces publics)

DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

- Renforcement des fonctions commerciales du centre de Clermont (Grand commerce et commerce de proximité)
- Développement de l'animation des rez-de-chaussée sur les grands boulevards et les faubourgs
- Développement de pôles commerciaux de quartiers
- Intégrer les centres commmerciaux périphériques dans une logique urbaine


mon immeuble ne ressemble à aucun autre
DES GRENOUILLES TRAVERSENT NOTRE JARDIN
Nous sommes allés jusqu'à l'Allier en vélo
LES NUITS SONT FRAICHES CET ÉTÉ
je prend le bus avec mon vélo
APPRENDRE UN NOUVEAU MÉTIER
TU T'ES PROMENÉ LE LONG DE LA TIRETAINE ?
LA BOULANGERIE DU COIN DE LA RUE
il y a du gazon sur mon GARAGE
I ♥ CROUEL
FOOT ou RUGBY ?
IL EST NOUVEAU CE PARC? IL VA JUSQU'OÙ?
NE PAS TOUT DÉPENSER DANS SON LOYER
RÉUSSIR LA MUTATION INDUSTRIELLE DE MON ENTREPRISE
JE m'occupe d'une PLANTE en voie de disparition
ON N'ENTEND PLUS LA ROUTE
on peut tout faire à pieds... Il y a pleins de petits raccourcis
GRAVANCHES TERMINUS!
Les eaux de ma toiture servent à nettoyer la rue
VA JOUER DANS LA RUE AVEC TES COPAINS !
DES LOCAUX CONNECTÉS POUR MA START UP !
ON A INSTALLÉ UN BARBECUE DANS LA COUR AVEC NOS VOISINS
LIBÉRONS LE SOL
Ces légumes viennent d'Anzelle
allons boire un CAFÉ à la BIBLIOTHÈQUE
J'HABITE AU BRÉZET
#je veux rester à Clermont-Ferrand après mes études
PLACE DE LA VICTOIRE VS. PLACE DES PISTES
PARTICIPER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
AUX CARMES
QUELLE BELLE VUE ! ☺
"Grâce à l'appui du réseau d'entreprises et du centre de recherche nous avons développé une technique innovante que nous allons partager avec le monde"
mon entreprise est un ancien garage
JE SUIS RACCORDÉ AU RÉSEAU DE CHALEUR
NOS MAGAZINS SONT APPROVISIONNÉS PAR LE TRAM 2 FOIS PAR JOUR
c'est juste à 10 minutes
Vous venez pour le festival ?
TU T'ES GARÉ À QUEL ÉTAGE ?
Il nous faudrait une chambre supplémentaire... un jardin ça serait super...
ON A TROUVÉ NOS NOUVEAUX LOCAUX À LA PARDIEU
notre consommation d'électricité A BAISSÉ
JE SURÉLÈVE MA MAISON
ON VA AU MUSÉE CE SOIR
AVEC 26 RAPPEL La réunion se tiendra dans le nouvel espace dédié au travail près de la gare à 09h30
IL EST BON CE VIN D'ARTISAN DES CÔTES DE CLERMONT
LE CLUB DES VOLEURS DE PÉMMES
MADE IN CLERMONT FERRAND
克 莱 蒙 特
Клермон
en voiture, en bus, à vélo JE PASSE AU VERT, JE SUIS À L'HEURE
ON A TROUVÉ UN LOGEMENT ADAPTÉ POUR NOTRE GRAND MÈRE
SAINT JEAN
TRIER ses déchets

3 ANNEXES

ANNEXE 1 :
RÉCAPITULATIF DES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, ILLUSTRATIONS ET RÉFÉRENCES

ANNEXE 2 :
RÉFLEXION AUTOUR D'UN PLAN VERT

A/ ACCENTUER L'INTENSIFICATION URBAINE

• Construire environ 1 000 logements nouveaux par an

• Maintenir le taux de concentration des emplois

• Compléter la gamme des grands équipements métropolitains et des services de proximité

• mettre en oeuvre des projets de reconversion et d'intensification urbaine
- Hôtel Dieu - Quartier Latin
- Entre deux Villes
- Plaine de Bédat (Croix Neyrat, Champratel, Les Vergnes) et quartiers Sud (Saint Jacques et Fontaine du Bac)

• Amorcer un processus de transformation urbaine à long terme sur le Brézet

• Affirmer l'axe de la RD 2009 et restructurer les fronts bâtis des entrées de ville

• Mener une réflexion sur l'avenir du site militaire des Gravanches

• Encourager la densification autour des grands axes interquartiers et desservis en transports en commun

• Mettre en place un règlement incitatif

B/ LIMITER LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

• Ne pas ouvrir à l'urbanisation de nouvelles zones sur les espaces naturels et agricoles.

C/ AGIR POUR UNE MIXITÉ SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE

• Permettre un parcours résidentiel complet par une diversité de l'offre résidentielle et éviter le mouvement des familles vers la périphérie

• Renforcer l'offre de logement à destination des séniors et des étudiants

• Développer de nouvelles formes d'habitat

• Poursuivre l'augmentation du parc de logements sociaux, le diversifier et en améliorer sa répartition dans les quartiers

• Résorber le parc vacant, dégradé ou insalubre

FAIRE LA VILLE " SUR LA VILLE " EN ACCENTUANT L'INTENSIFICATION URBAINE

1. Saint Jean, de grandes emprises mutables, support de projet urbain

2. Brézet, un potentiel d'intensification et de restructuration urbaine

1.



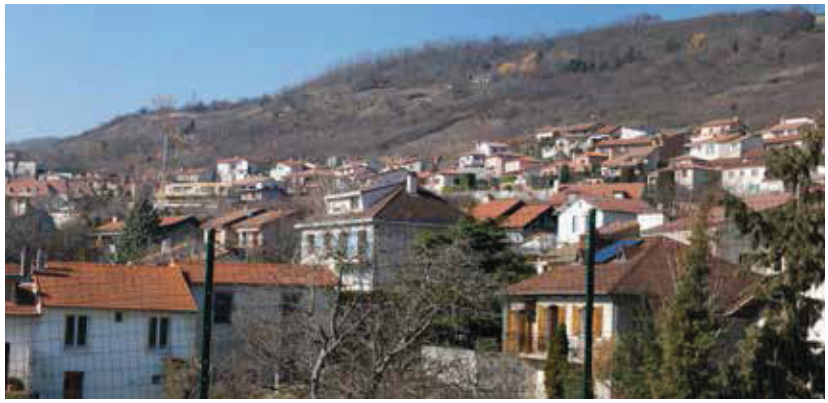
2.



LIMITER L'EXTENSION URBAINE

3. Les Côtes, une limite à l'urbanisation durable dans le temps

3.



DES LOGEMENTS DIVERSIFIÉS, ACCESSIBLES ET DE QUALITÉ

4. les "Normaliennes"

5. Logements intermédiaires, Saint Jacques

6. Logements étudiants, Cézeaux

7. Réhabilitation du parc ancien, avenue d'Italie

4.



5.



6.



7.



ORIENTATION 2 RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET A L'EMPLOI
LA VILLE DES SAVOIR-FAIRE

A/ SOUTENIR L'EXCELLENCE ÉCONOMIQUE, LES SYNERGIES ET L'EXPÉRIMENTATION

• Optimiser les capacités d'accueil des parcs d'activité en encourageant une certaine densité et une mutualisation des espaces

• Engager les zones d'activités dans des démarches qualitatives

• Accompagner les développements et les implantations universitaires,

• Poursuivre l'accessibilité au réseau Très Haut Débit et dédier un véritable «quartier» au développement des activités du numérique

• Développer l'offre tertiaire et de services dans le centre urbain

• Favoriser l'émergence d'un nouveau lieu dédié au travail et à l'excellence économique

B/ VALORISER LES FRANGES AGRICOLES ET NATURELLES COMME SUPPORT D'ATTRACTIVITÉ

Affirmer Clermont-Ferrand dans son rôle de porte du tourisme en Auvergne :

• Renforcer l'accessibilité en direction des sites touristiques

• Valoriser les accès à la nature et au points de vue

• Accompagner le développement et la diversification de l'offre hôtelière

Valoriser les franges urbaines en affirmant leur vocation agricole et développer l'agriculture urbaine :

• Protéger les espaces agricoles en limitant l'extension urbaine

• Accompagner le réinvestissement des friches agricoles sur les Côtes

• Soutenir le développement de circuits courts et l'agriculture maraîchère

• Soutenir les filières d'excellence en matière de recherche, développement, transformation des produits agricole

• Accompagner le développement de la filière bois auvergnate

C/ SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCAL, LA CRÉATION D'EMPLOI, L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'ENTREPRENARIAT

• Adapter le foncier économique aux besoins de l'ensemble des activités

• Accompagner les grands sites industriels et logistiques dans leur projet

• Encourager la réappropriation des locaux et du foncier vacants

• affirmer la mixité des fonctions urbaines dans le centre de Clermont et développer l'activité à rez-de-chaussé dans les quartiers

• Poursuivre l'aménagement de lieux dédiés à la création d'entreprise

• Permettre le développement de micro-activités dans l'espace urbain et favoriser l'émergence de lieux ressources

SOUTENIR LES FILIERES D'EXCELLENCE ET L'EXPÉRIMENTATION

1. Limagrain

2. VIPA

1.



2.



L'EMPLOI AU COEUR DE LA VILLE

3. Activités et commerces en rez de chaussée dans les quartiers, Rennes

4. La Pardieu, un foncier économique à optimiser

5. Hôtel d'entreprises, Croix Neyrat

6. FabLab, de nouveaux lieux ressources

3.



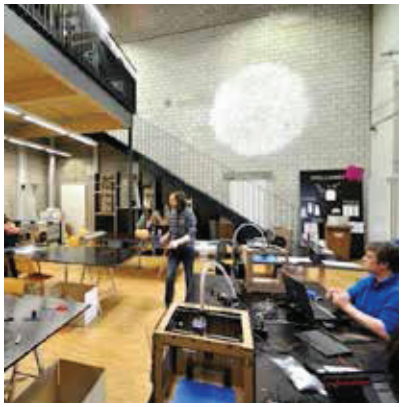
4.



5.



6.



LES FRANGES, SUPPORT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET TOURISTIQUE

6. Vignoble sur les Côtes

6.



ORIENTATION 3 RELATIVE A LA NATURE EN VILLE ET AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

UN SOL FERTILE POUR LA BIODIVERSITÉ ET DE NOUVEAUX USAGES

A/ TISSER LA VILLE AVEC LA NATURE

- Lutter contre l'imperméabilisation des sols et reconquérir les espaces minéralisés
- Développer et préserver le potentiel végétal des quartiers
- Structurer le développement urbain autour des espaces de nature en ville et créer un grand parc linéaire

B/ DÉVELOPPER LES CONTINUITÉS ET LES FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES ESPACES

- Préserver les coeurs de nature et les espaces d'intérêt écologique et veiller à l'équilibre de la biodiversité dans les espaces sensibles
- Restaurer les corridors écologiques en ville (trame verte et bleue)
- Lutter contre l'appauvrissement des sols et assurer la diversité des espèces

C/ AFFIRMER LA NATURE COMME SUPPORT DU VIVRE ENSEMBLE

- Développer les espaces de partage autour de la nature et de l'agriculture urbaine
- Reconquérir les espaces intermédiaires
- Associer le développement des continuités écologiques à de nouveaux usages

PRÉSERVER LES ESPACES SENSIBLES ET DÉVELOPPER LES CONTINUITÉS

1. De la plaine de la Limagne à la Chaînes des Puys, de Crouel aux Côtes

1.



TISSER LA VILLE AVEC LA NATURE

2. Des coeurs d'ilots végétalisés Saint-Jacques, Chemin des écoliers

3. Préserver le potentiel végétal des quartiers

2.



3.



LA NATURE SUPPORT DE NOUVEAUX USAGES

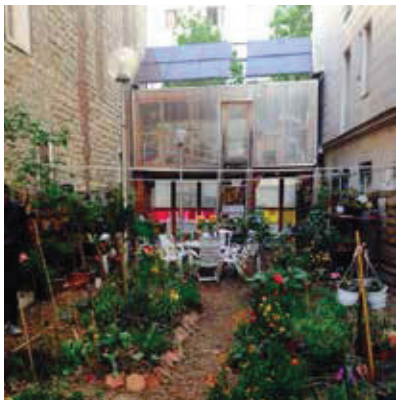
4. Jardin collectif dans une cour d'immeuble, Paris

5. Jardin Palette éphémère

6. Parc le long des voies ferrée, Zurich

7. Grand Parc et évènements, Nashville

4.



5.



6.



7.



A/ VALORISER TOUS LES PATRIMOINES POUR RECOUDRE LES AGES DE LA VILLE

- Poursuivre la mise en valeur des centres anciens
- Préserver et réinterpréter le patrimoine industriel et affirmer les structures monumentales des Pistes comme architecture emblématique de la ville.
- Préserver les qualités urbaines des quartiers tout en permettant leur évolution (cités michelin, grands ensembles,...)
- Identifier et valoriser le petit patrimoine et les sites archéologique

B/ RÉVÉLER LE SOCLE NATUREL : LE RELIEF ET L'EAU

- Protéger les coteaux et les pentes de l'urbanisation nouvelle
- Affirmer la valeur du grand paysage de Clermont-Ferrand
- Renforcer la présence de l'eau

C/ OUVRIR LES PATRIMOINES SUR LA VILLE

- Poursuivre la valorisation des grands sites patrimoniaux de la ville requalifier les espaces publics aux abords des édifices remarquables
- Poursuivre la reconversion et la réappropriation du patrimoine remarquable
- Décloisonner les sites exceptionnels

1.



2.



3.



4.



1. CATAROUX - LES PISTES
Une architecture emblématique
au service de l'identité urbaine

2. LA TIRETAINE
Retrouver les continuités
au fil de l'eau

3. VUE SUR LE PUY DE DOME
Valoriser le grand paysage

4. LES CARMES
Retrouver des lieux d'exception

A/ PROMOUVOIR LA VILLE CONTRIBUTIVE ET INTELLIGENTE

- Développer les énergies renouvelables et la production énergétique dans l'espace urbain
- Accompagner la rénovation énergétique et thermique du bâti et lutter contre les déperditions
- Encourager la haute qualité environnementale dans la construction neuve
- Développer les systèmes intelligents (smart grid) et la mutualisation des ressources

B/ MAÎTRISER LES ALÉAS ET LES REJETS

- Intégrer la gestion du risque d'inondation à l'aménagement des espaces
- Lutter contre les phénomènes d'ilots de chaleur
- Se prémunir contre le risque Retrait Gonflement Argileux
- Promouvoir une gestion précautionneuse et alternative de l'eau
- Assurer une gestion durable du traitement des déchets,
- Lutter contre la pollution des sols

C/ RÉDUIRE LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

- Réduire la circulation des poids lourds et des véhicules polluants dans le centre urbain en repensant le système de transport de marchandise.
- Lutter contre les embouteillages et les ralentissements
- Lutter contre les nuisances sonores liées à la circulation
- Veiller à la cohérence des implantations des structures accueillant les populations les plus vulnérables
- Intégrer la notion de bien-être aux projets de construction et aux aménagements (faible émission de COV, essences peu allergisantes, exposition aux ondes électromagnétiques).

LA VILLE INTELLIGENTE SUPPOSE DE MULTIPLIER LES ACTIONS AFIN D'EN DÉCUPLER LEURS EFFETS

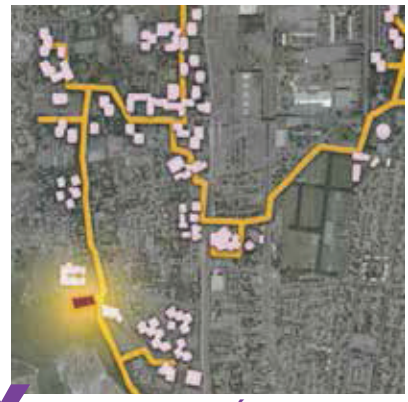
PRODUIRE



1.

2.

CONNECTER



INNOVER

X

ÉCONOMISER



3.



4.

1. SAINT JACQUES
Panneaux solaires thermiques

2. CROIX NEYRAT CHAMPRATEL LES VERGNES
Réseau de chaleur

3. IFMA ET POLYTECH CLERMONT
Lampadaire éolien

4. OPAH GARE
étude de l'exposition solaire des façades

MAÎTRISER LES RISQUES D'INONDATION DOIT INDUIRE DES ESPACES URBAINS DE QUALITÉ



1.



2.

1. ZONES INONDABLES

2. PARC URBAIN
Philadelphie

REPENSER LA MOBILITÉ DES OBJETS VERS UNE LOGISTIQUE URBAINE MUTUALISÉE ET DURABLE



1.



2.

1. BOULEVARD EDGAR QUINET
Poids lourds et embouteillage en entrée de ville

2. CITY CARGO
Fret urbain par le tram à Amsterdam

ORIENTATION 6 RELATIVE AUX DÉPLACEMENTS
LA MOBILITÉ COMME MESURE DU TERRITOIRE

A/ CONSTRUIRE UNE ARMATURE DES DÉPLACEMENTS PERFORMANTE SUR LE GRAND TERRITOIRE

• Améliorer les fonctionnalités des grands axes de circulation et mettre en place un système viaire territorialisé

• Renforcer la desserte en transports en commun : lignes structurantes dans le coeur métropolitain et les lieux d'activités (RD2009,...) et maillage de lignes de bus sur les grands axes interquartiers et à destination des communes périphériques

• Développer l'offre ferrée

• Multiplier les lieux de l'intermodalité

B/ DÉVELOPPER UN RÉSEAU VERT POUR LES MODES DOUX

• Mettre en continuité le réseau cyclable existant

• Poursuivre l'extension du réseau cyclable

• Créer un réseau de sentiers urbains

C/ PARTAGER L'USAGE DE LA VOIRIE ET DE NOUVEAUX SERVICES EN MOBILITÉ

• Développer les zones de partage de la voirie et d'apaisement de la circulation

• Renforcer l'accessibilité des espaces publics aux personnes en situation de handicap

• Développer de nouveaux services en mobilité (vélo en libre service, autopartage, transports électriques,...)

1.



2.



3.



4.



1. STATION C-VÉLO
Développer des nouveaux services
en mobilité

2. LE LONG DU TRAM
Un partage de la voirie pour
tous les modes de déplacement

4. PARKING SILO, Résidence Galaxie
Repenser la place de la voiture en ville

4. LE LONG DES REMPART DE MONTFERRAND
Des sentiers urbains au contact de la nature

ORIENTATION 7 RELATIVE AUX ÉQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES, À L'ESPACE PUBLIC ET AU LIEN SOCIAL
LA MÉTROPOLE DES PROXIMITÉS

A/ SATISFAIRE LES BESOINS ET LES ÉQUILIBRES EN SERVICES MÉTROPOLITAINS ET DE PROXIMITÉS

- Soutenir un développement commercial cohérent,
- Enrichir la gamme des équipements métropolitains et renforcer l'accessibilité de la ville
- Adapter l'offre en équipements de proximité à l'évolution des quartiers.

B/ DÉVELOPPER LA VIE EXTÉRIEURE

- Multiplier les lieux de pratiques sportives,
- Fédérer autour de l'alimentation,
- Concevoir des espaces publics permettant des usages éphémères, évolutifs, intergénérationnels

C/ RÉINVENTER LES LIEUX DE LA VILLE ET LES CONTINUITÉS

- Concevoir des équipements capables d'accueillir une diversité d'usages et de pratiques
- Multiplier les «repères» urbains,
- Reconstituer un tissu urbain maillé et assurer la continuité urbaine.

DE L'ENRICHISSEMENT DES GRANDES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES AUX DÉVELOPPEMENT DE PETITS ESPACES DE PROXIMITÉ APPROPRIABLES

1. Vignobles et reconversion du Sanatorium des Sabourins en école d'architectures

2. Jardin potager collectif en coeur d'ilot, Paris

1.



2.



DES ÉQUIPEMENTS OUVERTS SUR LA VILLE, MODULABLES ET DÉVELOPPANT DE NOUVEAUX SERVICES

3. Espace de Coworking et cafétéria au sein d'une bibliothèque, USA

4. Réhabilitation d'une halle en équipement non dédié, Paris

3.



4.



DE NOUVEAUX USAGES, PERMANENTS OU ÉPHÉMÈRES SUR L'ESPACE PUBLIC

5. Ombrière et tables extérieures, Bègles

6, Ludothèque en plein air, Paris

5.



6.



LAISSER PLACE À L'INÉDIT, DANS LES AMÉNAGEMENTS, LES ARCHITECTURES, LA COHABITATION DES USAGES : L'INTENSIFICATION URBAINE COMME SUPPORT DE PROXIMITÉ ET D'IDENTITÉ NOUVELLE

5. Bureaux et crèche, Boulogne Billancourt

6, Square en pied d'immeuble, Rennes

7.



8.



ANNEXE 2 :
REFLEXION AUTOUR D'UN PLAN VERT




Les sentiers urbains
Le maillage de proximité
Les emprises mutables

VILLE NATURE



VILLE POUR TOUS

VILLE CRÉATIVE